HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4296 du Vendredi 22 Août 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

15 AOUT

Militaires et civils ont battu le pavé ensemble

Les festivités ont été marquées par un imposant défilé militaire et civil sur le boulevard Général Alfred Raoul. (P.3)

DEPARTEMENT DU POOL

Enfin, l'aménagement et le recalibrage de la route Mpiem-Kindamba

Le coup d'envoi des travaux par le ministre (P.5)

EDITORIAL

Ainsi soit-il !

HANDBALL

Situation de confusion à la FECOHAND

(P.15)

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

La Caritas toujours aux côtés des personnes vulnérables

Le directeur diocésain de Caritas Pointe-Noire pendant la remise du don.

(P.9)

Ecobank
La Banque Panafricaine

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de l'exécution de son programme d'amélioration des conditions de travail de son personnel et de la modernisation de ses infrastructures afin d'offrir une expérience exceptionnelle à ses clients, Ecobank Congo souhaite s'attacher les services d'un ou plusieurs prestataires pour entreprendre les travaux d'aménagement du premier étage du siège d'Ecobank en agence Premier Banking dans le strict respect des normes définies dans le cahier de charges relatives à chaque lot comme ci-dessous :

Lot n°1 : Menuiserie aluminium / vitrerie / placoplâtre alu opaque
Lot n°2 : Plomberie sanitaire
Lot n°3 : Serrureries
Lot n°4 : Revêtement sol / carrelage / tapis
Lot n°5 : Menuiserie intérieure bois / quincaillerie
Lot n°6 : Electricité / courant fort et faible
Lot n°7 : Climatisation
Lot n°8 : Peinture

Ledit cahier des charges ainsi que le dossier de soumission sont disponibles à la Direction Juridique/Secrétariat du Conseil d'Administration, située au 2ème étage du siège social, contre paiement d'un montant non remboursable de **cinq cent mille Francs CFA (500.000 FCFA).**

Les dossiers de candidature devront comprendre une offre technique et une offre financière, dûment signées et cachetées par le représentant légal de la société postulante. Ces offres devront être présentées **en trois (3) exemplaires : Un (1) original et Deux (2) copies + une (1) version électronique sous clé USB (format PDF).**

Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard le lundi 08 septembre 2025 à 16h00, date limite de réception des candidatures, auprès de la Direction Juridique/Secrétariat du Conseil d'Administration, situé au 2ème étage du siège social d'Ecobank Congo SA.

La visite des lieux par tous les soumissionnaires s'effectuera le 25 août 2025 à 10h00.

Les offres seront accompagnées d'une caution de soumission de **deux millions de Francs CFA (2.000.000 FCFA).**

Chaque enveloppe devra porter les mentions suivantes :

« APPEL D'OFFRES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU PREMIER ETAGE DU SIEGE D'ECOBANK EN AGENCE PREMIER BANKING CENTRE- VILLE BRAZZAVILLE ».
A Monsieur le Directeur Général
ECOBANK CONGO SA,
BP : 2485 Centre-Ville Brazzaville, Immeuble ECOBANK CONGO
Tél. +242 05 200 62 62 / 06 719 01 01

Toute offre reçue au-delà du délai ci-dessus fixé ou en un lieu autre que le siège social de ECOBANK CONGO SA, sera rejetée systématiquement. Chaque soumissionnaire soumissionnera à tous les lots.

Otis MOUSSAKI
Directeur Général Adjoint

ECOBANK CONGO
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT

Ecobank Congo
Croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL - Quartier de la plaine, Centre-Ville / B.P. 2485, Brazzaville
Tél.: (+242) 05 200 62 62 / (+242) 06 719 01 01 - Email : ecobankcg@ecobank.com
www.ecobank.com

1

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000 000 000 FCFA - RCCM N°CG/BZV/07 B 559 NIU : M2007110001453148 NUMERO CNC 3014.
Numéro 5431/MEFB-CAB du 28/08/2007 Numéro 3-0011/EC/2022/CNEF

FETE NATIONALE

Une célébration sous le sceau de la paix et du développement

Deux heures trente minutes: c'est le temps qu'a duré le défilé militaire et civil marquant le 65e anniversaire de l'indépendance nationale le 15 août 2025. C'est le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, accompagné de son épouse Antoinette, qui a patronné la cérémonie sur le boulevard Général Alfred Raoul entièrement rénové. En présence des présidents des Institutions de la République, du Premier ministre, des membres du Gouvernement, du préfet du département de Brazzaville, des parlementaires, des officiers du haut-commandement de la Force publique, des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques, etc.

Pendant la revue des troupes

«Mobilisés dans la paix, Ensemble, poursuivons la marche vers le développement». Tel est le thème sous lequel s'est célébré cet anniversaire qui a connu la participation d'un détachement de la fanfare des forces aériennes des Etats-Unis d'Amérique en Europe en Afrique. La population a répondu massivement à ce grand rendez-vous national sur le boulevard Général Alfred Raoul, surplombé d'une tribune noire de monde et décorée aux couleurs nationales.

A son arrivée à 10h18, tout était fin prêt: le Président Denis Sassou-Nguesso est monté à bord de sa command car pour une revue des troupes, après l'exécution, par la fanfare nationale de la Congolaise, alors que retentissaient les 21 coups de canon tirés par les éléments du 1er régiment d'artillerie sol sol. Il était accompagné dans cette ronde du chef d'Etat-major général, le général de division Guy Blanchard Okoï. A chaque passage d'un carré, retentissait le slogan: *«Pour la patrie, nous vaincrons, nous vaincrons»,* scandé par les militaires, policiers et gendarmes.

A 10h58, le commandant de la zone militaire de défense n°9, commandant de la 40e brigade d'infanterie, le général de brigade Fermeté Blanchard Nguinou, a demandé, dans la pure tradition militaire, l'autorisation d'ouvrir le défilé. Ce défilé a connu quatre phases: le passage des troupes à pied, les unités motorisées, les unités aériennes et le passage des civils.

Outre le drapeau national et les troupes d'honneur, le commandement des écoles (l'Ecole militaire préparatoire Générale Leclerc; l'académie militaire Marien Ngouabi et l'Ecole nationale des sous-officiers d'active de Gamboma), le défilé pédestre a connu la participation de l'unité de police constituée n°10 de la MINUSCA et de trois composantes de la force publique: la gendarmerie nationale: les détachements de la garde républicaine: le personnel féminin de la garde républicaine; le 1er bataillon de la garde républicaine; le 2e bataillon de la garde républicaine; le 2e bataillon d'intervention de la garde républicaine, le groupement d'escadron de la garde républicaine; le 1er bataillon de manœuvre de la garde républicaine, l'école de la gendarmerie nationale, la région de gendarmerie de Brazzaville; le personnel féminin et masculin; le groupement de gendarmerie des transports aériens, le groupement des escadrons du grand quartier général, le 1er groupement de gendarmerie mobile, le groupement d'intervention de la gendarmerie nationale et les troupes de la police nationale: le personnel féminin de la police nationale; l'école nationale supérieure de police; le commandement de la sécurité civile: le drapeau du commandement de la sécurité civile, le carré des personnels du commandement de la sécurité civile; le commandement des forces de police, représenté par la brigade anti criminalité (BAC), le groupement mobile de la police (GMP), la brigade spéciale d'intervention rapide (BSIR); l'Unité des garde-frontières, la police d'action spéciale (PAS); l'unité des gardes-frontières, le groupement de répression du banditisme (GRB); les forces armées congolaises: l'Etat-major général des forces armées congolaises, représenté par le bataillon des services et de sécurité du grand quartier général; le bataillon des sports; la direction centrale des renseignements militaires représentée par le groupement de reconnaissance (GDR); la compagnie de reconnaissance (CRECO) et la compagnie légère de reconnaissance spéciale (CLRS); la marine nationale, représentée par la 321e flottille et le 342e bataillon des fusiliers marins; l'armée de l'air, représenté par les personnels non navigants spécialistes; les fusiliers commandos de l'air (Fusco air); l'armée de terre, représentée par le personnel féminin; La 40e brigade d'infanterie: le 401e bataillon d'infanterie, le 36e bataillon d'infanterie; le 404e bataillon d'intervention rapide; le 1er régiment d'artillerie sol-sol; le 1er régiment d'artillerie sol-air; le groupement para commando (GPC). Ces troupes ont été suivies par les corps paramilitaires des directions générales des douanes et des eaux et forêts et les guides lignes.

Le détachement de la fanfare des forces aériennes des Etats-Unis d'Amérique en Europe en Afrique et la fanfare nationale.

S'en est suivi le défilé motorisé. Il a été marqué par le passage des motocyclistes, des véhicules et embarcations de la Direction générale de la sécurité présidentielle; de l'unité des moyens spéciaux des forces de police; du commandement de la sécurité civile; de la gendarmerie nationale et de la garde républicaine; les engins du 1er régiment blindé, du 1er régiment d'artillerie sol sol et du 1er régiment d'artillerie sol air; les embarcations de la marine nationale et les moyens roulants des unités du groupement de logistique des forces de sécurité intérieure.

Dans le ciel, le vrombissement des hélicoptères de combat de types MI-35P et de combat MI-24 et le bruit assourdissant d'un cargo de transport stratégique de type Iliouchine 76.

La musique principale des FAC a ouvert et refermé le défilé. C'est elle qui est chargée d'accompagner l'exécution de la cérémonie militaire.

Pour ce 65e anniversaire, il y a eu aussi de défilé civil animé par la fanfare de l'Eglise kimbanguiste.

Ainsi, à 13h45, le général de brigade Fermeté Blanchard Nguinou a pris de nouveau la parole, pour annoncer au Chef de l'Etat que le défilé marquant *«la fête nationale de l'indépendance du Congo était terminée». «Je vous félicite pour la bonne tenue des troupes et du bon déroulement du défilé»,* a répondu le Président de la République qui a quitté la tribune officielle sous escorte.

Il convient de noter que, lors de cette cérémonie, douze personnes ont été honorées par le Chef de l'État dans les divers ordres du mérite congolais, parmi lesquelles le colonel Félix Mouzabakani, premier chef d'Etat-major des FAC.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Ainsi soit-il !

Ces dernières semaines, les réseaux sociaux se sont remplis de propos irrévérencieux d'un évêque contre un autre. L'audio qui a fait le tour du monde a failli déstabiliser notre Eglise locale trop vite accusée d'irresponsabilité. Peine dans le peuple de Dieu. Incompréhension et désarroi aussi. Fort heureusement, tout est rentré dans l'ordre avec le pardon demandé et le pardon reçu de l'un à l'autre, publiquement. Le peuple de Dieu se voit rassuré et ramené sur la voie de l'évangile, qui nous demande de pardonner non pas une fois, mais 7 fois 77 fois. Ce qui tendait à être présentée comme *«l'affaire d'Owando et de Ouesso»* prend fin de la plus élégante des manières. Loué soit Dieu !

Loué soit le Dieu qui a su insuffler suffisamment de lucidité et de force de caractère pour que nos pasteurs ramènent la sérénité au sein de leur Eglise. Car, il faut certainement plus de force de caractère à un homme pour reconnaître une erreur, demander et obtenir un pardon que de se laisser aller à la récrimination constante. Nous sommes un pays de ronchons, où nous n'avons pas de mal à trouver et répandre les ragots. Notre Eglise, attaquée constamment sur le flanc, se tient debout pour affirmer continuellement qu'elle reste *«maîtresse en humanité»*. Pour cela, elle doit le démontrer. Le démontrer et le vivre : merci pères Evêques pour avoir fait preuve de grandeur et de hauteur de vue.

Maintenant, ce que nos évêques ont accompli n'est pas réservé qu'à eux. Dans nos familles de laïcs ; dans nos villages, nos quartiers pourrissent aussi certainement des situations qu'un peu de pardon aideraient à ramener à la normalité. Il suffirait d'y penser, de le vouloir, de le reconnaitre avec courage. Beaucoup de causes perdues nous conduisent trop facilement à hausser les épaules et à décréter une fois pour toutes que, non décidément, on ne peut pas *«tendre la main»* à cet ennemi-là. Et ainsi survivent des situations qui ne nous tirent pas de l'avant, mais nous ramènent au plus bas de nous.

Albert S. MIANZOUKOUTA

CONFLIT FONCIER

La Cour Suprême a reconnu les droits de propriété de la Bulgarie sur sa chancellerie spoliée

Dans sa décision du 13 août 2025, la Cour Suprême s'est prononcée sur l'affaire opposant l'ambassade de la République de Bulgarie en République du Congo à Gisèle Ngoma. Cette dernière avait saisi la plus haute juridiction pour s'assurer de la «légalité de la décision rendue par la Cour d'appel le 2 décembre 2024; de l'absence de conflits de compétence; de la bonne interprétation de la loi; du respect et de la protection des droits fondamentaux».

La chancellerie spoliée de la Bulgarie

Les deux parties se disputaient la propriété foncière du terrain cadastré, parcelle N°97, section O, d'une superficie de 982 mètres carrés, situé au quartier La Poste, au centre-ville, objet du titre foncier N°1571.

La Cour d'Appel, siégeant en matière civile, avait annulé toutes les dispositions du jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Brazzaville. Elle avait également rejeté l'exception *«judicatum solvi»* ainsi que la fin de non-recevoir soulevées par Mme Gisèle Ngoma.

Elle a indiqué que la *«République de Bulgarie, représentée par son ambassadeur auprès de la République du Congo, est la seule et légitime propriétaire de ce terrain».*

La décision de la Cour suprême, insusceptible de recours, confirme le droit de propriété de la Bulgarie sur la parcelle, dont Gisèle Ngoma prétendait être l'acquéreur légale. *«Ce terrain a été transféré de propriété à la République de Bulgarie, représentée par son ambassadeur, suite à l'acte de vente passé devant maître Roger Gnali Gomez, notaire, en date du 21 septembre 1971»,* a statué la Cour d'Appel, ordonnant *«l'expulsion de dame Ngoma Gisèle ainsi que celle de tous occupants de son chef de la propriété dont il s'agit, sous astreinte de 500.000 F CFA par jour de retard en cas de résistance».*

Elle a également condamné Mme Gisèle Ngoma à *«verser à la République de Bulgarie, représentée par son ambassade, la somme de 5.000.000 F CFA, à titre de dommages et intérêts, toutes causes de préjudice confondues, et l'a condamné aux dépens».*

Par cet arrêt, la Bulgarie jouit désormais ad vitam aeternam de sa propriété foncière. L'affaire est ainsi définitivement close.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire
Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSELMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

AXIS OIL
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 100.000.000 FCFA
Siège Social : Avenue Germain BIKOUMAT, quartier : Tchikobo, immeuble La Place, Centre-ville Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU,** Notaire, le **1er juillet 2025,** dûment enregistré **le 03 juillet 2025, sous le folio 122/37, n°5137**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société Anonyme avec Conseil d'Administration.

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays :
- Commerce en gros de carburant (supercarburant, gasoil, jet A 1) ;
- Vente des services ON/OFF SHORE ;
- Prestation des services connexes liés au service pétrolier.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: AXIS OIL

Adresse: Le siège social est fixé sur l'avenue Germain BIKOUMAT, quartier : Tchikobo, immeuble La Place, Centre-ville, téléphone : 06 807 99 63, Pointe-Noire - République du Congo.
Administration: Monsieur **DESCALZI Franco Paolo,** est nommé Président du Conseil d'Administration pour une durée de deux (02) années renouvelables ;
RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2025-B14-00007.**

Pour avis
La Notaire
Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

ETUDE Maître Philémon MOUSSOUNGOU
NOTAIRE
B.P.: 4866, Tél.: (00242) 06 698 26 13/04 055 04 32
112, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: moussphile@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, **du 17 juin 2025,** a été constituée la société dénommée **BUSINESS GROUP GLACHY PRESTATIONS-SARL,** aux caractéristiques:

-Dénomination: **BUSINESS GROUP GLACHY PRESTATIONS-SARL ;**
-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée ;
-Capital social: 1.000.000 F. CFA ;
-Siège social: Pointe-Noire, quartier Loandjili, en diagonale de la DIRATT Kouilou, téléphone: 05 535 35 20/06 632 04 41 ;
-Objet social: Import/export: Prestations de services off/on shore; Génie civil et activités connexes; Représentation; Maintenance industrielle; Mise à disposition du personnel; Fourniture de bureau et équipements; Sécurité et environnement ;
-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM ;
-Enregistrement: À Pointe-Noire, **sous le numéro 1279, Folio 125/9 du 11 juillet 2025 ;**
-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le **n° CG-PNR-01-2025-B-00472 du 21 juillet 2025 ;**
-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, **n° CG-PNR-01-2025-B12-00126 du 21 juillet 2025 ;**
-Gérance: Monsieur **M'BAMA Jean Claude** est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Philémon MOUSSOUNGOU,
NOTAIRE

COMMUNIQUÉ

CRS
CATHOLIC RELIEF SERVICES

Lancement de la collecte principale des données de la troisième enquête démographique et de santé en République du Congo (EDSC III)

La République du Congo, à travers le Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale et le Ministère de la Santé et de la Population, en partenariat avec Catholic Relief Services (CRS) sous le financement du Fonds mondial et de la Banque mondiale, lance la phase de terrain de la collecte de données de la 3ème Enquête Démographique et de Santé du Congo (EDSC-III).

Coordonnée par l'Institut National de la Statistique (INS), cette opération d'envergure nationale se déroulera à partir de ce mois d'Aout jusqu'en Novembre 2025 sur l'ensemble du territoire congolais.

L'objectif de cette enquête est de collecter des données fiables et actualisées pour mieux comprendre les conditions socio-sanitaires et démographiques des populations. Les informations recueillies sont cruciales pour évaluer les progrès accomplis et pour orienter les politiques et les programmes de développement en matière de santé maternelle et infantile, de nutrition, de planification familiale, et de lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme.

Des équipes d'enquêteur(trice)s, formé(e)s et accrédité(e)s, se rendront dans plus de 15 000 ménages à travers le pays. Ils seront facilement identifiables grâce à des gilets, des badges et des cartes professionnelles.

La participation à l'enquête est volontaire et toutes les informations collectées resteront strictement confidentielles et anonymes.

Le Gouvernement et ses partenaires appellent l'ensemble de la population échantillonnée à réserver un accueil chaleureux à ces équipes et à répondre sincèrement à leurs questions, car la réussite de cette enquête dépend de la collaboration de chacun.

PARLEMENT

Les Congolais appelés à s'éloigner de l'injure et de la calomnie

Le 13 août 2025, les deux chambres du Parlement ont clôturé leurs sessions ordinaires, sous la direction d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, et de Pierre Ngolo, président du Sénat.

Isidore Mvouba a exprimé sa satisfaction quant à la qualité des travaux accomplis par sa chambre: *«C'est avec un sentiment de responsabilité et de gratitude que je félicite l'engagement, la rigueur et le sens du devoir des députés ainsi que de tous ceux qui nous soutiennent au quotidien».*

Cette session a été marquée par le débat d'orientation budgétaire, un moment clé du calendrier parlementaire. Ce débat a esquissé les grandes lignes de l'action gouvernementale pour les années à venir, mettant l'accent sur une meilleure allocation des ressources et un contrôle rigoureux des dépenses publiques, en réponse aux difficultés de développement que connaît le pays.

Le président de l'Assemblée a salué la dextérité du Gouvernement face à la délocalisation des sinistrés des inondations de juin 2025, soulignant l'engagement de la première Dame, Mme Antoinette Sassou-Nguesso, envers les victimes.

Il a invité les députés à vivre la fête nationale avec conviction. *«C'est un moment de réflexion sur notre parcours et de renouvellement de notre engagement envers les idéaux d'unité, de paix et de progrès. Notre pays détient des atouts solides pour un avenir prometteur sur les plans politique, économique et social»,* a déclaré Isidore Mvouba, rendant hommage au peuple congolais pour sa résilience et sa foi en l'avenir.

Pour lui, le Congo ne grandira que si ses citoyens marchent unis, portés par une volonté commune de bâtir l'avenir ensemble. *«Je fais appel à l'esprit républicain de tous, afin de privilégier l'intérêt supérieur de la nation»,* a dit le président de l'Assemblée nationale, tout en appelant les Congolais à s'éloigner des injures et des calomnies. *«Empruntons plutôt la voie de la critique constructive et poursuivons notre mandat avec dignité, dans la paix et au service exclusif du peuple congolais».*

En paraphrasant le Chef de l'État, Pierre Ngolo a déclaré: *«Être parlementaire, c'est porter les aspirations de la nation dans le secret de son cœur et la servir avec clarté et loyauté».*

Dans cet esprit, il a ajouté: *«Au cours de cette session, nous avons mis en avant les préoccupations profondes du peuple congolais, pour qui le bien-être doit demeurer notre objectif principal. Réfléchissons ensemble aux meilleures manières d'améliorer nos performances afin de gagner davantage la confiance de notre peuple souverain».*

Isidore Mvouba

Pierre Ngolo

Il a souligné que le Congo se trouve à un moment crucial avec l'élection présidentielle de 2026 qui approche: *«À l'aube de cet événement démocratique majeur, il est de la responsabilité de toutes les institutions, des acteurs politiques, de la société civile et des citoyens de veiller à ce que toutes les conditions soient réunies pour garantir un processus électoral transparent, serein et respectueux des droits fondamentaux».*

Concernant la liberté d'expression et la responsabilité citoyenne, le président du Sénat a insisté sur l'importance de prévenir tout comportement ou discours susceptible de nuire à la paix sociale. *«La diffamation, les injures, les incitations à la haine, les manipulations, les violences et autres dérives contraires à l'éthique républicaine doivent être évitées à tout prix. Préserver la stabilité, l'ordre public et la dignité du débat politique est non seulement une exigence morale, mais aussi une condition essentielle pour la crédibilité de nos institutions, de nos acteurs politiques et pour l'unité de notre nation».*

Pierre Ngolo a conclu en soulignant que c'est dans la diversité des élites, le respect mutuel et le dialogue constant que se construit une démocratie forte et durable: *«Investissons donc dans la protection et la consolidation de notre démocratie, en reconnaissant au peuple le droit d'arbitrage final».*

Il convient de souligner que les députés ont approuvé 27 des 32 affaires inscrites à l'ordre du jour, tandis que les sénateurs en ont adopté 24 sur 27.

Cyr Armel YABBAT-NGO

DEPARTEMENT DU POOL

Enfin, l'aménagement et le recalibrage de la route Mpiem-Kindamba

Le 8 août 2025, le ministre de l'Assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, Juste Désiré Mondelé, a lancé les travaux d'aménagement et de recalibrage de la route Mpiem-Kindamba dans une ambiance festive. Étaient présents: le préfet Jules Moukala Tchoumou; la députée de Mindouli, Adélaïde Mounganì; ainsi que d'autres autorités locales. Le coût total des travaux, qui s'étaleront sur six mois, est estimé à 1,7 milliard FCFA.

Les travaux, confiés à la société SIPAM, incluront le dégagement de l'emprise de la route sur environ 10 mètres de large, le rétablissement de la plateforme et le couronnement de la chaussée avec des latérites d'emprunt d'une épaisseur moyenne de 20 cm. Il est également prévu de réaliser des remblais pour rehausser la plateforme, de créer des segments divergents pour améliorer l'assainissement de la chaussée, de traiter les points d'érosion sur les pentes, de curer les ouvrages existants et de recalibrer les lits de cours d'eau.

La société Universelle Atlantique BTP, adjudicataire du deuxième lot, sera chargée de la construction d'ouvrages de franchissement, comprenant dix-neuf dalots, dont un double dalot de section 2x2 sur 9 mètres linéaires au PK 42, en remplacement d'un pont semi-définitif devenu défectueux. Ce lot est évalué à environ 504,373,800 FCFA.

S'étendant sur environ 86 km, la route Mpiem-Kindamba constitue un axe essentiel pour les échanges et la mobilité des habitants des pays de Mpangala, notamment des districts de Kindamba, Kimba, Mayama et Vinza.

Les officiels pendant la cérémonie

Le directeur général de l'entretien routier a souligné que l'aménagement de cette piste agricole représente une avancée significative dans l'exécution des programmes d'entretien routier pour l'exercice 2025. *«Cela améliorera l'accès aux marchés, aux écoles et aux structures de santé, réduira les coûts de transport et les temps de trajet, et stimulera l'économie locale»,* a déclaré Landry Francis Gouloundou.

Le coup d'envoi des travaux par le ministre

Pour Juste Désiré Mondelé, ces travaux illustrent la détermination du gouvernement à désenclaver l'arrière-pays. *«Il faut couvrir les quinze départements. Nous avons commencé par Mindouli, mais aussi c'est parce que c'est un grand bassin agricole et aussi à sa proximité avec Brazzaville. Il y a eu aussi un plaidoyer fait par les élus et par la population. Aujourd'hui, nous sommes très heureux de voir cette population en liesse et surtout nous allons bien suivre les travaux. Nous allons tout mettre en œuvre pour que ces travaux soient achevés dans les temps et dans les normes prévues par le cahier des charges»*, a-t-il ajouté.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Un drame au milieu de la fête

Les festivités du 65e anniversaire de l'indépendance du Congo ont été endeuillées, jeudi 14 août, par la mort d'un athlète qui courait le semi-marathon international de Brazzaville (SMIB). La victime, un homme de 30 ans, aurait fait un malaise cardiaque, juste en abordant le rond-point Koulounda, à Ouenzé, l'arrondissement 5 de la capitale. Malgré les tentatives de réanimation de l'équipe médicale, il a été déclaré mort peu après son transfert à l'hôpital central des armées Pierre Mobengo, selon un communiqué officiel du comité de direction de l'événement, rapporte un confrère. C'est la première fois que le SMIB enregistre un tel accident.

Accident domestique à Bacongo: un bébé meurt

Un dramatique accident domestique s'est produit au quartier Dahomey, à Bacongo (l'arrondissement 2 de Brazzaville). Un bébé y a été renversé par une voiture dans la cour de la maison familiale. Le drame s'est produit en quelques secondes. Au volant, son père qui faisait marche arrière et qui n'a pas vu l'enfant, dissimulé par le véhicule. La victime, inconsciente, a été immédiatement transportée à l'hôpital. On n'a pas pu la sauver. La famille endeuillée et le voisinage sont sous le choc.

Des kuluna brûlés vifs à Mayanga

Deux présumés délinquants, des ''kuluna'' supposés, ont été lynchés et brûlés vifs lundi 18 août 2025 à Mayanga, un quartier de l'arrondissement 8 Madibou, à Brazzaville. Les images sont insoutenables ! Selon des témoignages, ce sont des jeunes gens du quartier en furie qui ont accompli cette justice populaire sur ces présumés kuluna. Le troisième de la bande a réussi à prendre la fuite mais a été rattrapé dans l'autre quartier proche, Moussosso. Ils seraient réputés pour leurs extorsions. Les justiciers disent en avoir marre de ces inciviques qui opèrent et troublent l'ordre public dans le quartier.

Echauffourées au Stade Président Alphonse Massamba-Débat

A l'occasion des 65 ans de l'indépendance du pays, le 15 août, des affrontements ont eu lieu le soir au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, entre groupes de bébés noirs (Américains et Arabes) d'un côté, et entre fans des artistes prévus pour animer au cours du concert commémorant cette date historique, de l'autre. Le stade a été vandalisé. Concernant le bilan des rixes, de nombreuses affirmations font état de plusieurs morts. Le procureur de la République a démenti cette version des faits. Selon lui, il y a eu 88 blessés légers, 2 blessés graves, 4 policiers et 6 gendarmes avec des blessures légères et deux véhicules de la gendarmerie endommagés. Au total 43 personnes ont été interpellées.

Société PHOENIX-STUDIO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000.000 de francs CFA
Siège social: Tié-Tié, Avenue de l'Indépendance, en diagonale de la station-service PUMA, Pointe-Noire, en République du Congo
RCCM N° CG-PNR-01-2024-B12-00095

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 29 Novembre 2023 enregistré aux domaines et timbres le 10 Janvier 2024, sous le folio 007/12 n°0068, il a été constitué la société commerciale présentant les caractéristiques ci-après:

Forme juridique: Société à responsabilité limitée, en abrégé «SARL» ;

Dénomination: PHOENIX-STUDIO ;

Adresse: Tié-Tié, Avenue de l'Indépendance, en diagonale de la station-service PUMA, Pointe-Noire, en République du Congo ;

Objet Social: La Société a pour Objet, en République du Congo:
1-Conception et développement de jeux vidéo ;
2-Achat et vente accessoires de jeux vidéo ;
3-L'importation et l'exportation de toutes marchandises pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus;
Et, en général, toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM ;

Gérant: Monsieur MPOUNGUI Vulnerel ;

Capital: Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts de dix mille Francs CFA ;

RCCM: La société est immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-0I-2024-B12-00095.**

Pour insertion légale,
Le Fondateur.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

« ENTREPRISE DES TRAVAUX D'AFRIQUE CONSTRUCTION » EN SIGLE E.T.A-C
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au Capital de 5.000.000 FRANCS CFA
Siège Social : 99 bis, rue Lénine, Moungali, Brazzaville,
RCCM : CG-BZV-01-2025-B12-00202
REPUBLIQUE DU CONGO.

Suivant acte authentique établi **le 29 juillet 2025 par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT,** Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 1er août 2025, sous **Folio 136/7, numéro 01313**, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.) ;
Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :
* Les bâtiments et Travaux publics ;
* La construction et le génie-civil ;
*L'architecture.
Dénomination: «ENTREPRISE DES TRAVAUX D'AFRIQUE CONSTRUCTION » en sigle E.T.A-C ;
Siège social: 99 bis, rue Lénine, Moungali, Brazzaville, République du Congo ;
Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts ;
Capital social: CINQ MILLIONS (5.000.000) de FRANCS CFA, divisé en CINQ CENT (500) parts sociales de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 500, entièrement libérées par les associés;
Déclaration notariée de souscription et de versement : aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement établie par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 29 juillet 2025 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, **le 1er août 2025, sous folio 136/6, numéro 01312,** il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés;
Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 29 juillet 2025, **Monsieur MFOUTI-KA NGOULOU Alvy De Lurçat**, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée;
Immatriculation au RCCM : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 08 août 2025, sous le numéro **CG-BZV-01-2025-B12-00202.**

Fait à Brazzaville, le 14 août 2025

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

CAPPED-SA
Caisse de Participation à la Promotion des Entreprises et à leur Développement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le public est informé que par Décision **COBAC D-2025/141 du 26 juin 2025, la CAPPED-S.A**, établissement de microfinance de deuxième catégorie, ayant son siège à Brazzaville, agréé par arrêté ministériel **n°21457/MFBPP-CAB du 1er septembre 2021** est mise sous administration provisoire pour une durée de six (06) mois.
Monsieur **Brice Voltaire ETOU OBAMI** est nommé en qualité d'administrateur provisoire de la CAPPED-S.A.
Cette mise sous administration provisoire constitue une mesure de sauvegarde qui a pour but de rétablir très rapidement les conditions normales d'exploitation de la CAPPED-S.A.

Fait à Brazzaville le 1er août 2025
L'administrateur provisoire,
Brice Voltaire ETOU OBAMI

Petrofac Facilities Management International Limited
Société de droit de Jersey au capital socail de 1 000 000 USD, ayant son siège social au 44 Esplanade, St Helier, Jersey JEA 9WG

Petrofac
Petrofac Facilities Management International Ltd.
No 44, Esplanade
St Helier,
Jersey
JE4 9WG
www.petrofac.com

Aux termes du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration de la société en date du **06 juin 2025,** reçu au rang des minutes de **Maître Noël MOUNTOU**, notaire à Pointe-Noire en date du **12 juin 2025** sous le répertoire **n°241/MN/025** et enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et Timbre de Pointe-Noire Centre en date du **17 juin 2025 sous le n°851 , folio 108/3,** il a notamment été décidé de la fermeture de la succursale en république du Congo nommée **«Petrofac Facilities Management Intemational Limited Congo Branch»**, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2020-B21-00034.**
L'inscription de la décision de la fermeture de la succursale au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée en date du 30 juin 2025, sous le numéro **CG-PNR-01-2025-R-01283.**
Pour avis,
Name : Awadhesh Kumar
Position : Director

Etude de Maître Vanel MBONDZO BOKOUMOU
Notaire titulaire d'office en la résidence de BRAZZAVILLE P38/2,
avenue 2ème Division, en diagonale de l'Ecole Militaire Préparatoire Général Leclerc,
Centre-ville, BRAZZAVILLE (CONGO)
Téléphone : (00242) 06 995 12 47-05 608 34 30
E-mail : etudemaitrevanel@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

BILLBOARDZ MEDIA CONGO
EN SIGLE « B.M.C.»
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 5 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 114, RUE KITENGUE., ARRONDISSEMENT 2 BACONGO BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE N° CG-BZV-01-2025-B12-00193

Aux termes d'un acte authentique en date du 25 juin 2025, reçu en l'Etude de Maître **Vanel MBONDZO BOKOUMOU**, Notaire à BRAZZAVILLE, dûment enregistré au Bureau de l'Enregistrement. des Domaines et des Timbres de Bacongo à BRAZZAVILLE, **le 08 juillet 2025, sous f° 116/003 n° 3380,** il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE: Société A Responsabilité Limitée régie par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, adopté **le 30 janvier 2014 à OUAGADOUGOU (BURKINA FASO),** applicables à cette forme de société.
DENOMINATION SOCIALE: BILLBOARDZ MEDIA CONGO en sigle « B.M.C.
OBJET : La création, l'édition et la régie publicitaire ; le conseil en communication ; le marketing opérationnel ; l'impression numérique ; la production et la commercialisation de tous supports publicitaires : l'organisation, la promotion et la gestion d'évènements, tels que des salons et foires commerciales, des conférences, etc. Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation.
SIEGE SOCIAL : 114, rue Kiténgué. Arrondissement 2 Bacongo, BRAZZAVILLE (CONGO).
DUREE DE LA SOCIETE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
CAPITAL SOCIAL: CINQ MILLIONS DE FRANCS CFA (5 000 000 FCFA) divisé en CINQ-CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de DLX MILLE FRANCS CFA (10 000 FCFA) chacune, numérotées de 1 à 500, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale lors de la constitution, ainsi que le constate une Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçue par Maître Vanel MBONDZO BOKOUMOU, Notaire à BRAZZAVILLE, le 25 juin 2025, enregistrée à BRAZZAVILLE, **le 08 juillet 2025 sous f° 116/004, n° 3381.**
GERANCE: Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Constitutive du 25 juin 2025 dont le procès-verbal a été enregistré au Bureau de l'Enregistrement. des Domaines et des Timbres de Bacongo à BRAZZAVILLE, **le 08 juillet 2025, sous f° 116/005, n° 3882, Monsieur ZIKE Corneille Rodrigue,** demeurant à BRAZZAVILLE, 1022, rue Ndouo, Plateau des 15 ans, Arrondissement 4 Moungali, a été nommé en qualité de premier Gérant de la société dénommée «BILLBOARDZ-MEDIA CONGO en sigle «B.M.C.», pour une durée de de quatre (4) ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 3 1 décembre 2029.
DEPOT LEGAL: Dépôt des actes constitutifs de la société a été entrepris **le 23 juillet 2025** au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE par les soins du Notaire soussigné.
IMMATRICULATION: La société dénommée «BILLBOARDZ MEDIA CONGO» en sigle «BMC » a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, **le 23 juillet 2025, sous le numéro CG-BZV-01-B12-00193.**

Pour avis
Maître Vanel MBONDZO BOKOUMOU

Etude de Maître Vanel MBONDZO BOKOUMOU
Notaire titulaire d'office en la résidence de BRAZZAVILLE P38/2, avenue 2ème Division,
en diagonale de l'Ecole Militaire Préparatoire Général Leclerc,
Centre-ville, BRAZZAVILLE (CONGO)
Téléphone : (00242) 06 995 12 47-05 608 34 30
E-mail : etudemaitrevanel@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

M.M.J. SERVICES
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 266, RUE ALEXANDRIE, QUARTIER MPISSA, ARRONDISSEMENT 2
BACONGO BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE N° CG-BZV-01-2025-B13-00388

Aux termes d'un acte authentique en date du II juillet 2025- reçu en l'Etude de Maitre **Vanel MBONDZO BOKOUMOU**, Notaire à BRAZZAVILLE— dûment enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Bacongo à BRAZZAVILLE, **le 15 juillet 2025, sous f°121/001, n°3429**, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :
FORME SOCIALE : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, adopté **le 30 janvier 2014 à OUAGADOUGOU (BURKINA FASO),** applicables à cette forme de société.
DENOMINATION SOCIALE : M.M„J. SERVICES.
OBJET SOCIAL : L'achat, la vente et l'import/export de tous types de véhicules automobiles neufs ou d'occasion, de tous produits à base de tabac et de cigarettes électroniques ; la location avec ou sans chauffeur de tous véhicules automobiles légers. Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.
SIEGE SOCIAL: 266, rue Alexandrie, quartier Mpissa. Arrondissement 2 Bacongo, BRAZZAVILLE (CONGO).
DUREE DE LA SOCIETE: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION DE FRANCS CFA (1 000 000 FCFA) divisé en CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de DIX MILLE FRANCS CFA (10 000 FCFA) chacune, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale lors de la constitution, ainsi que le constate une Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçue par Maître Vanel MBONDZO BOKOUMOU. Notaire à BRAZZAVILLE**, le 11 juillet 2025,** enregistrée au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Bacongo à BRAZZAVILLE, **le 15 juillet 2025 sous f° 121/002, n° 3430.**
GERANCE : Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du II juillet 2025 dont le procès-verbal a été enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Bacongo à BRAZZAVILLE, **le 15 juillet 2025, sous 121/003, n°3431**. Monsieur Joseph Miler MILEMBOLO, associé unique, demeurant à BRAZZAVILLE. 266, rue Alexandrie, quartier Mpissa, Arrondissement 2 Bacongo, a été nommé en qualité de Gérant de la société dénommée « M.M.J. SERVICES », pour une durée illimitée.
DEPOT LEGAL : Dépôt des actes de la société au Greffe du Tribunat de Commerce de BRAZZAVILLE a été effectué **le 19 juillet 2025 sous le n° CG-BZV-01-2025-B-00690** par les soins du Notaire soussigné.
IMMATRICULATION : La société dénommée « M.M-J. SERVICES » a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, **le 19 juillet 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-B13-00388.**

Pour avis
Maître Vanel
MBONDZO BOKOUMOU

CAMEROUN

Mgr Samuel Kleda lance un appel à la paix

Le climat social semble tendu au Cameroun, à l'approche du scrutin présidentiel dont Paul Biya est le candidat «naturel» du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC). L'actuel dirigeant rempile pour la 8ème fois. Face à ce tournant majeur de l'histoire du pays, l'Eglise catholique élève la voix, à travers Mgr Samuel Kleda, archevêque métropolitain de Douala.

Mgr Samuel Kleda exhorte à la paix

Les Camerounais sont appelés aux urnes le 12 octobre prochain pour l'élection présidentielle dans un climat social marqué par une insécurité persistante et les incertitudes sur la succession du président Paul Biya. Pour préparer les cœurs et les consciences, l'archevêque de Douala, Mgr Samuel Kleda, exhorte ses compatriotes à la paix, *«bien précieux, objet de notre espérance».*

L'archevêque de Douala appelle à l'alternance, dans un pays qu'il dit «malade» et où les dirigeants *«s'entêtent à conduire la gestion de l'Etat».* Un appel qu'il a lancé dans sa lettre pastorale publiée vendredi 8 août 2025 sur le climat social au Cameroun à la veille de l'élection présidentielle.

Il s'agit, en effet, d'une situation qui inquiète le prélat, qui ne cesse d'inviter les fidèles et tous les hommes de bonne volonté à prier *«pour implorer la paix, l'esprit d'amour et de service dans les familles et pour chacun d'entre nous».*

Dans ce pays d'Afrique centrale qui a grand besoin de paix, de justice et de réconciliation en ce moment délicat de son histoire, l'évêque indexe également, avec le franc-parler qu'on lui connaît, les multiples maux qui affligent toutes les couches sociales, notamment la mauvaise gouvernance et la corruption.

«Dans un Etat de droit, la démocratie est, selon ses principes de base, un cadre d'échanges entre les acteurs politiques et sociaux, basé sur la justice, le respect des opinions, des libertés individuelles et de la liberté d'association». «La démocratie, si elle est comprise comme telle, implique donc la tolérance, le dialogue, la transparence, la justice et la vérité», rappelle Mgr Kleda.

Une réalité qui ne semble pas s'incarner dans la société camerounaise, *«car les événements que nous vivons au quotidien ne nous encourage pas à proclamer que la démocratie dans notre pays obéit véritablement aux critères universels. Il faut reconnaître qu'il y a l'absence de paix quand je pense à la souffrance des Camerounais, les couches sociales les plus vulnérables qui rencontrent d'énormes difficultés»,* déplore l'archevêque de Douala. Il invite chaque citoyen à prendre ses responsabilités en mains afin que *«notre acte citoyen permette de poser les jalons d'une société nouvelle et prospère, fondée sur la paix et la justice, et tournée vers le bien-être de nous tous»*. Il fustige les maux qui détruisent le pays, soulignant notamment que la mauvaise gouvernance et la corruption qui le gangrènent s'expliquent par le fait que le citoyen n'est plus au cœur des préoccupations des dirigeants. Ce qui freine la croissance sociale, économique et même religieuse du Cameroun.

Aristide Ghislain NGOUMA

REMERCIEMENTS

Les enfants Mayilou-Ouakengo remercient très sincèrement les parents, amis et connaissances, particulièrement, Mgr Daniel Nzika, évêque d'Impfondo, les prêtres, religieux et religieuses, les légionnaires et ministres extraordinaires de la communion ainsi que les chrétiens de la paroisse Saint Paul de Madibou, pour l'assistance et le soutien lors des obsèques de leur mère, Monique OUAKENGO, rappelée à Dieu le 1er août 2025.

Votre présence, vos paroles, vos marques de sympathie et gestes de solidarité ont été une source de réconfort pour nous. Nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Avec toute notre gratitude,

Les enfants MAYILOU-OUAKENGO

NECROLOGIE

La famille Ondongo-Soumbou a la profonde douleur d'annoncer le décès de sa fille, cousine, sœur, tante, mère, grand-mère, la veuve ***NGANDALOKI née Léonie Thérèse ONGOUALA,*** agent du Centre hospitalier universitaire de Brazzaville à la retraite, survenu le vendredi 15 août 2025 à Brazzaville, des suites d'une courte maladie.

La veillée mortuaire se tient au N°111 de la rue Mbomo à Talangaï, quartier Maman Mboualé, à proximité de l'arrêt «Trois voleurs».

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

Que son âme repose en paix!

SOCIETE NOUVELLE DES CIMENTS DU CONGO
«SO.NO.C.C.»
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.510.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : Brazzaville REPUBLIQUE DU CONGO

APPEL D'OFFRES

N° d'appel d'offres: SONOCC/AO/2025-01 **Date d'émission :** 18 Août 2025

La Société Nouvelle des Ciments du Congo lance un appel d'offres public pour ***un projet de transporter des matières premiers et des ciments***. Les soumissionnaires désireux de répondre à cet appel à la concurrence sont priés de faire parvenir leurs cotations suivies des documents administratifs de leurs sociétés au contact suivant :

Contact : Mr San Boris PIKA **Téléphone** : (+242) 05 566 22 46 / 06 678 08 32
Adresse : Hôtel Hong Kong, PNR **Email** : sanborispika@gmail.com

Unité d'appel d'offres : SOCIETE NOUVELLE DES CIMENTS DU CONGO (SO.NO.C.C)

-Tâches soumises à l'appel d'offres :

Itinéraire	Section	Type de marchandises	Volume mensuel
Ligne A	Pointe-Noire – Usine de Loutété	Charbon brut / Gypse	5 000 t/mois
Ligne B	Usine de Loutété – Pointe-Noire	Ciment en sacs	10 000 t/mois
Ligne C	Usine de Loutété – Dépôt de Brazzaville	Ciment en sacs	5 000 t/mois

- Equipements & matériaux nécessaires

Une licence d'exploitation de transport en règle; des véhicules conformes; des références ou preuves d'expériences en matière de transport

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – ESSOR CONGO

Dans le cadre de ses projets EMATELI et RELIEEF, ESSOR lance un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner des **structures de formation professionnelle** à Brazzaville, en vue de l'encadrement de jeunes vulnérables. Les structures éligibles sont **les Centres de Formation Professionnelle** et **les maître-artisans.**

- Date limite de dépôt: Vendredi 5 septembre 2025 à 17h00

- Lieu de dépôt physique: ESSOR Congo – Case 264, Batignolle Bopaka, Brazzaville

- Dépôt électronique (objet : AMI «FIPU Cohorte 3») :

• rp.fip@essorcongo.org

• compta@essorcongo.org

- Dossier à fournir :

• Lettre d'expression d'intérêt

• Offre technique et financière (selon canevas à récupérer)

• Autorisation de fonctionnement + statuts

• Justificatifs d'expérience dans la formation professionnelle (facultatifs)

*** Pour obtenir les canevas d'offre et le dossier d'AMI complet, contacter :**

- M. **Wesley BITSINDOU,** Responsable Administratif et Financier : compta@essorcongo.org

- Mme **Anna Ciccotti**, Responsable Projet FIP ESSOR Congo : rp.fip@essorcongo.org

*** Retrouvez toutes les informations sur Facebook :**
ESSOR – République du Congo

POINT DE VUE

La paix dans un monde changeant et multipolaire

Nous vivons dans un monde en mouvement. La photophobie règne dans les cœurs des hommes et femmes. La paix est devenue un mythe ou un mystère. Ce monde rempli d'intellectuels, de hauts responsables, qui sont dans nos institutions internationales, qui prônent à sauvegarder la paix dans le monde, mais qui sont incapables de faire respecter les lois internationales. Avec les guerres (en Ukraine, Gaza et surtout les tensions entre Israël et Iran), l'homme devient un fardeau pour l'autre. Les grandes puissances se contredisent entre elles, chacune joue avec ses intérêts. Du coup les plus faibles payent le prix de la souffrance.

En effet, depuis longtemps, le monde est dans la perspective de la paix, signe de la dignité et de la liberté de l'homme en tant que créature du Dieu unique et souverain. Aujourd'hui nous constatons que nos institutions mondiales ne s'appliquent qu'aux faibles tandis que les forts en profitent pour détruire les biens des autres. La paix est devenue un slogan au quotidien, et pourtant la paix exige le respect, et se définit par preuve d'attention à la personne vivante en fonction de sa dignité. A l'ouverture de l'année du centenaire de l'évangélisation du Congo, Mgr Barthélemy Batantou avait rappelé que l'Eglise a toujours un mot à dire, sur les questions éthiques et morales concernant la dignité humaine. Cela stipule: *«La dignité de l'homme, dans notre pays et dans le monde, a toujours été un souci profond de l'Eglise qui proclame la Bonne Nouvelle. L'Eglise, maîtresse en humanité, ne pourrait prétendre de porter le salut du Christ à l'humanité si elle n'avait à cœur la dignité et l'épanouissement de la personne humaine».*

L'Eglise par sa doctrine sociale est bien placée, pour mettre l'ordre dans un monde multipolaire. Pour rétablir la paix dans le monde, la communauté internationale doit jouer un rôle de protection des citoyens au sein de chaque Etat. La démocratie a entraîné des bouleversements incalculables, chaque

Abbé Rostand Boukaka-Nsadi

Etat et régime au pouvoir tente de dominer les faibles et de détruire la personne humaine. Saint Jean Paul II affirme: *«Personne en aucune circonstance ne peut revendiquer pour soi le droit de détruire directement un être humain» . Ces Etats doivent inculquer les modalités d'instruire le peuple dans le domaine de la paix, par la discipline, le travail, le respect des dirigeants envers les citoyens, toutes ces valeurs doivent être enseignées et pratiquées par le peuple sous l'œil de l'Etat. C'est pourquoi il est le premier répondant devant les institutions internationales en cas des crimes ou crises contre l'humanité.*

La paix ne se limite pas à un problème de désarmement, de cessation des hostilités, mais elle concerne aussi la vie des populations. La communauté internationale doit promouvoir l'abondance d'une vie sans guerre et sans pauvreté. C'est pourquoi l'Eglise a intérêt à suivre de près la source des problèmes qui minent la paix au niveau mondial. Nous connaissons tous, de façon générale, plusieurs maux qui bloquent la joie, suscitent des conflits aux conséquences très destructrices. Ces problèmes qui troublent souvent la paix sont liés, à l'exercice du pouvoir par les hommes politiques dans notre monde actuel, à la propriété des richesses, la gestion des ressources naturelles, la manipulation des référents identitaires, la faillite des institutions politiques et de l'Etat de droit, l'ingérence des puissances étrangères, la montée du pouvoir des organisations criminelles locales, nationales et internationales, la question de la gouvernance, l'ethnicisation du pouvoir dans le milieu politique, la corruption et l'impunité. L'Eglise s'est engagée, pour comprendre les crises et à dénoncer le mal, et à interpeller ceux qui en sont commanditaires, elle vient secourir les victimes. Les messages des évêques sont d'ordre de la pacification pour l'homme. La communauté internationale doit partager les peines et souffrances des populations car «si un membre souffre, tous les membres partagent sa souffrance; si un membre est glorifié, tous les membres partagent sa joie» (1 Co 12,26). C'est à partir de cette affirmation que l'Eglise essaie de comprendre la réalité de son engagement pour la paix, la justice et la dignité humaine. L'Eglise par les messages des évêques intervient, pour la vie de la personne humaine, c'est pourquoi l'homme politique doit respecter la dignité de l'homme. Voilà en quoi les évêques invitent tout citoyen à arrêter les nouvelles escalades de violence, à travailler de façon à lutter contre une guerre entre les peuples du même pays, à la réparation des dommages causés, et tracent des pistes pour une sortie de crises internes en vue de la justice sociale.

L'Eglise attire l'attention des dirigeants ou des pouvoirs publics pour être toujours à l'écoute des besoins des citoyens. *«C'est toujours à cet équilibre que doivent tendre les multiples efforts entrepris par les pouvoirs publics pour faciliter aux citoyens la jouissance de leurs droits et les rendre moins ardus à l'accomplissement de leurs obligations dans tous les secteurs de la vie sociale».* L'Eglise a l'œil sur l'agir de l'homme politique, il faut qu'il y ait un bon suivi des lois, pour la protection de la personne humaine et faire revivre l'égalité de l'homme en société. Léonard Santedi Kinkupu affirme que *«par le respect de toute personne, de la dignité humaine et par l'égalité qui renforce les sentiments d'appartenir au genre humain, à la destinée même de la société»* nous devrons prendre les responsabilités afin d'améliorer les conditions de nos société. La paix libère l'homme, elle lui offre une autre dimension vitale, en vue de vouloir être avec les autres. Avec les évêques, le droit de la personne n'a pas un prix, c'est ainsi que le Synode des évêques affirme que *«l'Assemblée synodale devrait faire entrer le cri des pauvres, des minorités, des femmes bafouées dans leur dignité, des marginalisés, des travailleurs mal payés, des réfugiés et des migrants, des prisonniers qui attendent une aumônerie structurée et pas seulement un aumônier».*

L'Eglise doit accompagner son action caritative dans le sens de l'évangélisation, et *«l'évangélisation implique nécessairement et requiert que le Message soit accueilli au sein d'une communauté vivante. L'évangile inaugure tout naturellement une nouvelle communauté pleine de vie et l'adhésion au Message du Royaume se manifeste concrètement par l'entrée visible dans la communauté des croyants, c'est-à-dire dans l'Eglise qui est le sacrement visible du salut».*

L'Eglise, dans la lumière du Saint Esprit, estime que le cœur humain blessé demeure l'ultime repère où se niche la cause de tout ce qui déstabilise l'œuvre de paix.

Somme toute, la paix mondiale est nécessaire, *«fidèle à l'enseignement de son divin fondateur qui donnait l'annonce de la Bonne Nouvelle aux pauvres comme signe de sa mission, l'Eglise n'a jamais négligé de promouvoir l'élévation humaine des peuples auxquels elle apportait la foi au Christ»* . L'Eglise a un mot et doit réagir à partir des messages d'évangélisation et l'urgence pour l'humanité est *«certes, les secours d'urgence répondent à un devoir d'humanité et de justice»* . La paix ne peut être durable à travers le monde, que si les valeurs et les lois sont respectées en fonction des biens de l'humanité tout entière.

Abbé Rostand BOUKAKA-NSADI
Prêtre de l'Archidiocèse de Pointe-Noire

SOCIETE DES OBLATES APOSTOLIQUES NOTRE-DAME DE LOURDES

Sœur Sidonie Diafouka rappelée à Dieu

Décédée le lundi 21 juillet 2025 en sa 70è année, puisque née en 1955, sœur Sidonie Diafouka de la Société des oblates apostoliques Notre-Dame de Lourdes, a été inhumée le mardi 5 août dernier au cimetière de la Mission, à Goma Tsé-Tsé. Peu avant son inhumation, une messe a été célébrée en sa mémoire en la cathédrale Sacré-Cœur par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville.

P.B.K

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAI

La légionnaire Badila Elise Céline, rappelée à Dieu

En pèlerinage à Ouesso, alors qu'inscrite sur la liste des paroissiens de Saint Jean-Baptiste de Talangaï, à l'occasion de la Consécration et de la prise de procession canonique de Mgr Brice Armand Ibombo, nouvel évêque de ce diocèse, Mme Badila Elise Céline, légionnaire de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé et mère biologique de l'abbé Jess Auguste Poungui, récemment ordonné diacre dans l'archidiocèse d'Owando, est décédée le vendredi 18 juillet 2025 à l'âge de 71 ans, des suites d'un malaise. Sa dépouille a été ramenée à Brazzaville à bord d'une ambulance, sous la coordination de l'abbé Bérangé Bouesso, économe du diocèse de Ouesso. La messe de requiem a été célébrée le lundi 4 août 2025, en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï, par Mgr Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo, dans la Province ecclésiastique du Nord (PENORD). Sous l'animation liturgique de la chorale Echo du désert et en présence de 37 prêtres venus de partout et de six diacres, dont l'abbé Jess Auguste Poungui, fils de la défunte.

Pascal BIOZI KIMINOU

IN MEMORIAM

Théodore MIERE
19 août 1988 – 19 août 2025: 37 ans
Enseignant, Directeur, Journaliste, Juge, Chercheur en Pédagogie
Conseiller du Ministre de la santé - Personnalité politique
Alias Papa/Alias Descartes

«Au cœur de l'obscurité, tu es le phare qui éclaire mon voyage tumultueux
et me montre le chemin
Ce phare dans la nuit, mon gardien invisible
sur ce long chemin:
pour dépasser le «quelque chose d'inachevé»
Choisir d'habiter la confiance
Aimer et se savoir aimé
Croiser ton regard dans le doute
Brûler à l'écho de ta voix!
Transformer mon deuil en allégresse
Tu m'as revêtu de joie
A toi, tout simplement !»

REFLEXION

Le concept d'espérance en théologie chrétienne

En cette année de jubilé sur l'espérance tel que voulu par le Pape François et que tous les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté sont invités à y prendre part, il me paraît judicieux de poser les bases théologiques du mot *«Espérance». Ainsi, intitulons-nous notre réflexion: «Le concept d'espérance en théologie chrétienne».*

La théologie définit l'espérance comme la vertu par laquelle l'homme attend la plénitude du salut et les moyens pour l'atteindre en se confiant à l'aide omnipotente de Dieu. L'espérance est donc rendue possible par la grâce de Dieu. L'objet de l'espérance est donc la plénitude du salut ou la communion bienheureuse avec Dieu à travers la personne de son Fils Jésus Christ mort et ressuscité. Telle est au plan théologique, la conception traditionnelle de l'espérance. De nos jours, l'objet de l'espérance est beaucoup plus large. Il y a d'abord un objet primaire qui est la réalisation parfaite du Règne messianique, l'accomplissement de la création en Jésus Christ, et la consommation de toutes les choses dans un nouveau monde. Il y a ensuite un objet secondaire qui est l'ensemble des moyens nécessaires pour atteindre l'espé-

Abbé Serge Babingui

rance eschatologique, comme la santé du corps et de l'âme, le pain quotidien, la justice et la paix, la libération de maux telles l'injustice, la guerre.

Le motif de l'espérance est aussi de deux sortes, à savoir primaire et secondaire. Le motif primaire est le pouvoir omnipotent de Dieu et sa bonté, la fidélité divine à ses promesses, et la révélation de l'amour de Dieu en Jésus Christ. Le motif secondaire comprend les sacrements et tous les autres moyens de grâce, l'intercession de Marie et des saints, la fidélité personnelle de l'homme et de ses œuvres d'amour.

Grâce à l'espérance qui lui est propre, la vie chrétienne est essentiellement une perspective de départ vers ce qui n'est pas encore connu. L'espérance donne de garder le regard tourné vers le futur. Dans la rencontre avec Dieu de l'espérance, l'homme se retrouve continuellement en ce qui est nouveau, surprenant, unique et plein de mystère. En conséquence, la vie chrétienne est une vie de départs toujours nouveaux et d'un cœur toujours en recherche. L'espérance est la caractéristique de l'homme pèlerin dont le trait plus caractéristique est l'imperfection, d'où l'ouverture à une grande perfection qui lui vient du futur et la promptitude à s'ouvrir à un Dieu toujours plus grand.

L'espérance chrétienne ne rend pas superflu l'engagement, mais au contraire l'exige. L'homme espère la justice et la paix de Dieu en luttant dans le présent pour leur progressive réalisation. Aussi l'espérance chrétienne est-elle la stimulation pour transformer le monde dans le sens des plans créatifs et des objectifs salvifiques de Dieu. L'attente du Règne rend l'homme prompt à s'engager sans réserve dans l'amour et dans les œuvres de réconciliation du monde avec Dieu et avec son futur.

L'espérance peut être fondamentalement abandonnée de trois manières à travers la présomption, le désespoir et la résignation. Une première forme de présomption consiste à attendre le salut par les seuls efforts de l'homme. Cette attitude est un péché contre le dogme du caractère gratuit de la grâce et du salut éternel. A la base, se trouvent l'orgueil et l'hérésie pélagienne laquelle exalte les pouvoirs naturels de l'homme et s'efforce d'atteindre la félicité éternelle exclusivement à travers les œuvres morales. Une autre forme de présomption attend le salut éternel des seuls mérites du Christ. On ne se donne pas la peine de se tourner vers Dieu de tout son cœur et de se soumettre fidèlement à sa volonté, car dit-on la foi dans les mérites du Christ suffit.

Le désespoir est le manque de confiance dans la bonté et dans la miséricorde de Dieu ainsi que dans sa divine assistance. Le désespoir est le découragement volontaire d'obtenir de Dieu le salut éternel et les moyens nécessaires pour le rechercher. La résignation quant à elle consiste à se soumettre passivement à l'insuffisance des conditions existantes et à défier l'aide de Dieu pour les modifier. Il y a encore foi au salut éternel, mais on ne croit plus à la possibilité d'un monde meilleur, parce qu'on doute que Dieu s'intéresse à cela et donne l'aide divine nécessaire.

La réponse aux interrogations et aux problèmes de la vie ne se trouve ni dans la présomption ni dans le désespoir, ni dans la résignation, mais seulement dans l'espérance patiente et persévérante.

Donc, face aux nombreuses crises qui bouleversent notre monde, aux situations désespérantes qui meublent nos existences, aux incertitudes qui obscurcissent notre avenir et aux maux qui dévissent notre espérance, replongeons-nous dans le berceau d'espérance de notre Dieu.

Père Serge BABINGUI
Docteur en théologie

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

La Caritas toujours aux côtés des personnes vulnérables

Plus de 100 personnes vulnérables ont récemment reçu des aides humanitaires. C'est la Caritas diocésaine, portée par Mgr Abel Liluala, l'archevêque, qui a accompli ce geste qui a intéressé plus d'une centaine de nécessiteux de la capitale économique.
La distribution des kits alimentaires aura désormais lieu tous les trois mois, selon la volonté de Mgr l'archevêque.

Le directeur diocèsain de Caritas Pointe-Noire pendant la remise du don

La cérémonie du premier trimestre de lancement de cette campagne de soutien a eu lieu le samedi 21 juin dernier au centre Polio de Pointe-Noire par l'abbé Steve Mayala, directeur de la Caritas Pointe-Noire.
Le don de vivres aux personnes vulnérables vient à point nommé, car il intervient dans le programme stratège de la Caritas diocésaine de Pointe-Noire qui apporte un plus à la réponse concrète aux défis humanitaires des populations de Pointe-Noire et de ses environs. Il vise aussi à soutenir les populations touchées par les difficultés socio-économiques.
La sélection des couches de personnes âgées s'est faite dans chaque paroisse de Pointe-Noire. Et plus de 100 personnes défavorisées ont été sélectionnées pour recevoir ces kits, composés de denrées de base: riz, huile, poisson salé et autres produits essentiels.
La sélection a été faite dans les 10 paroisses de la ville.
Cette première étape de la distribution permet de fournir une assistance alimentaire d'urgence aux ménages en difficulté, afin de les aider à surmonter les défis de l'insécurité alimentaire.
Le directeur de Caritas Pointe-Noire a indiqué que cette opération entrait dans le cadre des activités de bienfaisance de la Caritas. *«La distribution des vivres alimentaires aux personnes vulnérables est l'initiative de la Caritas diocésaine de Pointe-Noire, sous la conduite de l'archevêque de Pointe-Noire et sous le partenariat de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) et la Fondation SNPC qui nous aide régulièrement à remettre des vivres aux personnes âgées abandonnées à elles-mêmes.*
La Caritas, pour la première distribution dans les dix paroisses de la zone urbaine, a distribué plus de 100 kits aux personnes âgées et pour atténuer un peu leurs souffrances. Ces kits seront distribués à tout le monde sans distinction. Donc chaque trimestre, nous ferons une distribution. Je remercie la SNPC et la Fondation SNPC pour ce qu'elles font», a dit l'abbé Steve Mayala.
À son tour, Eveline Makosso, l'une des bénéficiaires, a dit merci pour le don reçu, qui, a-t-elle avoué, va *«continuer au développement alimentaire»*.
Par ce don, la Caritas diocésaine de Pointe-Noire démontre son engagement continue à lutter contre l'insécurité alimentaire et à soutenir les personnes les plus démunies, en leur fournissant des ressources vitales pour améliorer leurs conditions de vie.
Le rendez-vous est pris au mois de septembre pour le deuxième trimestre de cette distribution.

Madocie Deogratias MONGO

XXIème DIMANCHE ORDINAIRE - ANNEE C

«La demande du salut»

Textes: *Is 66,18-21; He 12,5-7.11-13; Lc 13,22-30*

Dimanche dernier, pour présenter son activité prophétique et missionnaire, Jésus a utilisé deux images: le feu et le baptême. En tant que communauté chrétienne, nous étions invités à nous laisser interpeller par le message de Jésus. La liturgie de ce vingt et unième dimanche ordinaire de l'année C nous transmet la question d'un anonyme sur le salut: *«Seigneur, y a-t-il peu de sauvés?»* (v.23).
A la question de la personne anonyme, Jésus répond: *«Luttez (agonízesthe en grec) pour entrer par la porte étroite»* (v.24). Le salut est présenté sous l'image d'une porte. Comment y passer? Devons-nous nous courber? C'est quoi cette porte étroite?
Dans l'évangile, Jésus nous parle d'une *«porte étroite»*, et dans l'évangile de Saint Jean, c'est Jésus lui-même qui se définit comme une porte: *«Je suis la porte: si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé»* (Jean 10,9). Lui aussi a dû passer par cette *«porte étroite»* avec le sacrifice de la croix qui nous a libérés du péché et nous a ouvert la voie du salut.
Ce passage se présente à nous en décrivant trois moments différents: il commence par nous dire que beaucoup essaieront d'entrer par la *«porte étroite»,* mais n'y parviendront pas; il nous parle ensuite d'un maître des lieux qui fermera même cette porte et ne laissera plus entrer personne; enfin, il annonce un banquet qui se tiendra dans le royaume de Dieu et auquel participeront toutes les personnes du monde entier. Qu'est-ce que Jésus veut nous dire avec tout cela? Peut-être un rappel que le salut exige un engagement de cohérence avec son message, c'est-à-dire que nous devons vivre pleinement ce qu'il nous a dit, par exemple, dans la proclamation des béatitudes. L'évangile est la voie étroite, difficile, mais capable de changer notre vie et d'offrir une grande espérance pour l'avenir de l'humanité. Si l'évangile a un sens, c'est précisément celui de nous offrir la possibilité d'une autre logique que celle communément admise.
Seuls ceux qui se font petits, qui ouvrent leur cœur aux autres peuvent franchir la porte. Lutter, c'est combattre, lutter, c'est tenir bon sur ce que l'on s'est fixé. Il ne suffit pas d'être allé à la messe, d'avoir participé à des retraites, à des pèlerinages, à des processions. Il ne suffit pas d'avoir réfléchi à la Parole de Dieu, sans l'avoir ensuite mise en pratique dans notre vie, sans avoir abandonné notre vie tranquille, sans avoir renoncé à mettre en avant nos intérêts, nos sécurités. La porte sera ouverte si nous avons su ouvrir notre cœur aux autres et être des acteurs de justice dans la charité et la miséricorde.
La porte étroite n'est donc pas une porte pour quelques-uns, pour les bons, mais tout le monde peut passer parce qu'au-delà, Jésus lui-même nous dit qu'il y a une fête à laquelle participent beaucoup de gens venus du monde entier. A la table du Père, il y aura certainement ces personnes que nous n'avons jamais considérées comme nos amis, tous ceux que nous n'avons pas voulu voir pour rester tranquilles, tous ceux que nous ne connaissons pas, mais qui, par leur vie, ont rendu possible notre marche vers le Seigneur, tous ceux que nous avons considérés comme des rebuts parce que, comme nous le rappelle Jésus, *«il y a des derniers qui seront les premiers, et il y a des premiers qui seront les derniers»*.
Quel est l'ensiegnement à retenir?
Dieu destine son royaume à tous les hommes, mais la porte d'entrée du royaume est *«étroite»* et demande donc un grand effort personnel. Il y a une posture à adopter pour entrer dans le royaume: la lutte. Dans notre marche vers le Royaume, il y a un combat à mener, un combat difficile, qui est *«le bon combat de la foi»* (1 Tm 6,12) contre un adversaire, un opposant, un puissant qui est Satan. Pas d'illusions: suivre Jésus cela demande des efforts et un engagement, cela demande de lutter avec des armes spirituelles, parfois jusqu'à l'agonie, le combat devant la mort, comme Jésus l'a vécu (cf. Lc 22,44). La porte étroite n'a pas pour but d'empêcher l'entrée, mais elle révèle que seuls ceux qui savent combattre, seuls ceux qui savent que le but est le royaume de Dieu, pourront la franchir.
A quoi nous convie ce diamnche?
En tant que communauté chrétienne, nous sommes invités à discerner et à lutter contre tout ce qui, à différents niveaux, peut nous rendre inhumains. Une invitation à lutter contre les antivaleurs qui gangrènent la vie humaine et notre société.
Conclusion
N'y aura-t-il que peu de gens à être sauvés, à être ainsi invités à passer devant pour mettre leurs pas dans ceux du Christ? Nous venons de le comprendre: prendre le devant en matière de foi ce n'est pas s'imposer ni dominer encore moins mépriser, c'est être invité, par Dieu, c'est combattre le mal ensemble, c'est faire la route ensemble, pour *«redonner de la vigueur aux mains défaillantes et aux genoux qui fléchissent»* (He 12,12).
En ce dimanche, soyons nombreux à nous décider pour entrer par la porte étroite: oui des derniers deviennent vraiment des premiers. Quelle espérance!

Père Roland KINKOUNI
En mission pastorale
dans le Diocèse de Guadeloupe
France

REPUBLIQUE DU CONGO

Programme d'utilisation durable des Terres (PUDT)

SERVICES DE CONSULTANT
Manifestations d'Intérêt

La République du Congo a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'«AFD»), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'utilisation durable des terres (PUDT) . La Maîtrise d'ouvrage du projet est exercée par le ministère de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux (MATGT), le ministère de l'Economie forestière (MEF), le ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) et le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).
Les Maîtres d'ouvrage bénéficient, dans le cadre du présent Appel à Manifestations d'Intérêt, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'AFD à titre gracieux.
Les Services du Candidat auront pour objet la mobilisation la réalisation de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale du PUDT. L'évaluation à mi-parcours sera à démarrer d'ici le 15 décembre 2025 et l'évaluation finale est prévue au dernier trimestre de l'année 2027 (la fin des activités opérationnelles du PUDT étant prévue pour le 31 décembre 2027). La prestation sera constituée de deux tranches : une tranche ferme s'agissant de la réalisation de l'évaluation à mi-parcours et une tranche conditionnelle qui sera activée par le Client pour la réalisation de l'évaluation finale.
Le PUDT est cofinancé par l'AFD et la Central African Forest Initiative (CAFI). La durée d'exécution prévue est de 5 ans. Les conventions de financement ont été signées en décembre 2022.
Le MATGT est en charge de la passation de ce marché et invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux:
X Bureaux d'études
▫ ONG
▫ Consultants individuels
▫ ONG et bureau(x) d'études

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : http://www.afd.fr.
Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris un membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.
Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:
- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.
En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.
Les références et qualifications des Sous traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.
Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Un maximum de quinze (15) références sera présenté par chaque Candidat. Le caractère similaire des références présentées sera analysé en fonction de leur pertinence relative par rapport aux services à mettre en œuvre tels que décrits ci-dessus.
En particulier, il est attendu que les Candidats présentent des références pour des marchés dont les caractéristiques sont similaires à un ou plusieurs des critères suivants:
- Prestations d'évaluation sur des projets/programmes financés par des bailleurs de fonds pour des budgets de financement compris entre 10 000 000 € et 30 000 000 €;
- Prestations permettant de mobiliser une équipe d'évaluation pluridisciplinaire, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la gestion durable des forêts et de l'aménagement du territoire, ainsi que des profils d'expert.e.s diversifiés (capacité à mobiliser de l'expertise internationale, sous-régionale et nationale);
- Prestations ayant permis de mobiliser de l'expertise technique spécifique en lien avec les enjeux de l'aménagement du territoire et des réformes de l'état, dans leurs dimensions à la fois stratégiques et opérationnelles;
- Prestations dans les pays en développement dont en Afrique subsaharienne et spécifiquement en Afrique centrale;
- La réalisation préalable d'évaluation dans le cadre de projets/programmes financés ou cofinancés par CAFI constituera un atout.
Le Maître d'ouvrage n'analysera pas de CV ou profils d'experts à ce stade.
Le Maître d'ouvrage examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants:
- Capacités à déployer des compétences et capacités internes (back-stopping) de manière efficiente pour appuyer les experts mobilisés dans le pays;
- Correspondants/partenaires/réseaux locaux;
- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat: certifications ISO 9001 et/ou ISO 14001 (ou équivalent).

Le Maître d'ouvrage dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le
22 septembre 2025 à 14h heure de Paris, France:
A l'attention de Madame Caroline MERLE, Responsable d'Equipe-Projet
Agence Française de Développpement
Division Agriculture/Développement rural/Biodiversité (ARB)
Bâtiment Mistral (parvis Gare de Lyon), 3, place Louis Armand 75598 PARIS
FRANCE
Les Manifestations d'Intérêt soumises par voie électronique doivent être sous la forme de fichiers non modifiables. Les Manifestations d'Intérêt devront être transmises sous format PDF exclusivement (les Manifestations d'Intérêt transmises dans un autre format seront rejetées) et la taille maximum de ces fichiers ne devra pas excéder 12 Méga-octets (Mo).
L'AFD en tant qu'Assistant à Maître d'ouvrage à titre gracieux dans le cadre de ce marché confirmera sous 24h la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'il aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous 24h après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier avec l'AFD aux adresses mentionnées ci-dessus la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt.
Les Candidats intéressés peuvent obtenir des éclaircissements en adressant une demande écrite aux adresses de courriel mentionnées ci-après, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des manifestations d'intérêt: merlec@afd.fr; segerm.ext@afd.fr; kounoulf.ext@afd.fr.
L'AFD répondra aux demandes d'éclaircissement par écrit, en publiant la réponse sur le site afd.dgmarket.com, sans identifier la source de la demande d'éclaircissement.

peut-on venir à bout de l'échec scolaire?

ARTISANAT

Plus d'une centaine d'artisans exposent leur génie créateur au SAMEB 2025

La 4e édition du Salon des métiers du bois (SAMEB) a ouvert ses portes le 11 août 2025 sur le site du futur village artisanal aménagé en face du Stade Président Massamba-Débat à Brazzaville. Le salon se tient jusqu'au 25 août sur le thème: *«Bois et artisanat: de la forêt à la maison, consommons congolais»*. L'occasion de rassembler les acteurs d'un secteur à dynamiser davantage.

Des meubles, oeuvres de la main congolaise

Cet événement, organisé conjointement par les ministères des Petites et moyennes entreprises (PME) et de l'Economie forestière, est un espace de rencontres, d'innovations et de partenariats. Il participe à faire de la filière bois artisanale un pilier de l'économie nationale.

Hommes et femmes d'affaires, ainsi que la représentante du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), Adama Dian Barry, et l'administrateur-maire du 1er arrondissement Makélékélé, Edgar Bassoukissa, ont pris part à la cérémonie d'ouverture. La ministre de l'Economie forestière Rosalie Matondo a lancé cette 4e édition, en lieu et place du Premier Ministre Anatole Collinet Makosso. Pendant deux semaines, les artisans venus de tous les coins du Congo et d'ailleurs feront la promotion des produits dérivés du bois.

Pour la ministre des PME, ce salon incarne la volonté de placer l'artisanat, et en particulier la filière bois, au cœur de la stratégie nationale de diversification et de redynamisation de l'économie du Congo. *«Il s'inscrit pleinement dans la vision du Président de la République, ambassadeur de l'artisanat africain, qui nous rappelle qu'un peuple qui ne produit pas ce qu'il consomme n'est pas un peuple libre»*, a souligné Jacqueline Lydia Mikolo. A travers ce salon, a-t-elle expliqué, le Gouvernement met en œuvre *«des actions concrètes pour valoriser nos ressources, améliorer les conditions de vie de nos artisans et créer des opportunités économiques durables»*.

La ministre Lydia Mikolo a, ensuite, décliné la politique du Gouvernement en faveur des artisans: *«Les former et les professionnaliser; assurer leur accès à l'assurance maladie et à la pension; développer des filières bois de transformation; faciliter l'accès au financement pour les PME artisanales; protéger leur savoir-faire par la labélisation des produits et promouvoir le label "Made in Congo"»*

Mireille Opa Elion, commissaire général de cette édition, après avoir déterminé les différentes zones fonctionnelles du salon, a invité les populations congolaise et étrangère à aller massivement visiter et à acheter les produits et articles d'artisans locaux et africains. *«Je vous invite à sublimer, acheter, consommer, soutenir et propulser l'artisanat congolais vers les sommets»*, a-t-elle lancé.

La ministre Rosalie Matondo, donnant le coup d'envoi, a fait savoir que le secteur forêt-bois constitué un des leviers importants de la diversification de économie nationale. C'est un secteur créateur de nombreuses opportunités d'emplois, à travers les petites et moyennes entreprises. *«Nos forêts regorgent d'un potential ligneux estimé à 900 millions de mètres-cubes constitués de plus de 300 essences exploitables. Cependant, à ce jour, seuls 1,7 million de mètres-cubes sont valorisés par nos sociétés forestières et nos artisans. Le travail qui nous attend est immense»*, a-t-elle déclaré.

Evénement majeur pour le secteur bois, cette édition met en lumière les nombreuses possibilités de transformation du bois, avec 136 artisans, dont 39 menuisiers professionnels, 12 vanniers, 14 sculpteurs en bois dont 6 antiquaires, 18 perlières et bijoutiers en bois, des entreprises artisanales spécialisées dans la production du raphia, de la peinture, qui exposent leur génie créateur durant quinze jours. Les portes sont donc grandement ouvertes!

Lemessie NDOLO *(Stagiaire)*

ASSAINISSEMENT

HIMO, une initiative pour appuyer le développement local

L'Ong Niosi pilote, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM), un projet crucial pour le développement local: le projet des Travaux d'assainissement à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO). Son lancement a eu lieu vendredi 8 août 2025 à Odziba, en présence de Léonidas Carel Mottom Mamoni, préfet du département Djoué-Léfini, et de Benjamin Kiabambou, membre de l'ONG Niosi.

Léonidas Carel Mottom Mamoni lançant les travaux

Le projet des Travaux d'assainissement à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) s'inscrit dans le cadre de la sous composante 6 du projet pro-climat. Mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui financier de la Banque mondiale, il se réalise dans les districts d'Odziba et Ngabé, ainsi que dans les villages Mpoumako, Inoni falaise et Inoni plateau. *« Les travaux que nous lançons aujourd'hui sont une concrétisation de la volonté du Gouvernement à améliorer les conditions de vie des populations»*, a déclaré Carel Mottom Mamoni. Ce projet, a-t-il précisé, *«s'inscrit dans une double dynamique: d'une part, il vise à améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans nos localités, et d'autre part, il participe à la lutte contre les effets du changement climatique, tout en créant des revenus pour les populations les plus vulnérables dont les jeunes et les femmes».*

Assainissement des espaces publics, sensibilisation des populations aux bonnes pratiques environnementales sont les tâches à exécuter dans le cadre de ce projet qui répond aux besoins urgents d'amélioration du cadre de vie. *«Le développement durable n'est pas une vision abstraite. Il commence ici, avec des actions concrètes, visibles et porteuses d'espoir. Il commence avec l'engagement de chacun et la volonté collective de préserver notre environnement tout en bâtissant un avenir meilleur pour nos enfants»*, a souligné Léonidas Carel Mottom Mamoni.

Photo de famille

Le but visé par le projet des Travaux d'assainissement à haute intensité de main-d'œuvre est d'appuyer le développement local et le renforcement de la résilience des communautés dans l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier les jeunes et les plus vulnérables. Il s'agit de travaux publics qui mettent l'accent sur l'utilisation intensive de la main d'œuvre locale, un levier important pour le développement inclusif en créant des opportunités d'emplois temporaires. Le projet Pro-climat se déploie aussi dans le département du Pool.

Philippe BANZ

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°471/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N° DE REQUISITION	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	33894 du 08-07-25	Sect P5, bloc 18, Plle 04bis (ex.2), Sup : 231,40m2	146, RUE MASSOUKOU	4-BZV	PALESSONGA Ethan Eden Gédéon
2	33949 du 22-07-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 399,98m2	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	OTSOKO MOROWA Gires
3	33902 du 10-07-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 412,32m2	RUE BIYAMA SAINT ARDIN (QUARTIER NGAMBIO)	BRAZZAVILLE	BIKITA Hortense
4	33131 du 04-02-25	Sect E, bloc -, Plle -, Sup : 800,00m2	KINTELE (QUARTIER NGAMBAMOU)	POOL	DIATHA Davi Hurfi
5	33330 du 20-03-25	Sect A, bloc 52, Plle 03, Sup : 462,10m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE	BRAZZAVILLE	LIWATA MONTBOULI Faure Elvis
6	33905 du 10-07-25	Sect P15, bloc 64, Plle 9, Sup : 585,29m2	49, RUE BERTHE (CROISEMENT AV. M. NGOUABI)	6-BZV	BATALONGA Alexandre
7	33925 du 18-07-25	Sect BS, bloc 153, Plle 2, Sup : 314,17m2	152, RUE SAINT PAUL (QUARTIER MBOUALE)	6-BZV	NGOUABO Margueritte
8	33890 du 07-07-25	Sect BD3, bloc 66, Plle 12, Sup : 206,85m2	9BIS, RUE NGOMA JOSEPH (Q. NKOMBO MATARI)	9-BZV	ZOBI N'DÔ Hermann Trésor
9	33914 du 16-07-25	Sect P2, bloc 5, Plle 05, Sup : 399,54m2	52, RUE MBAKAS	3-BZV	Société CAELINUS NIANGOU CEHENA (CNC)
10	28595 du 02-05-22	Sect A, bloc 01, Plles 1, 2, 3 et 4, Sup : 1.600m2	QUARTIER MOLEDOUA (MPOUYA)	PLATEAUX	FERET MOEBO Jadmire Aurchilie
11	33253 du 28-02-25	Sect P7, bloc 132, Plle 4 (ex.26), Sup : 354,39m2	1230, RUE PETIT DIOSSO (Q. PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	Enfants KIMFOKO
12	33739 du 27-06-25	Sect P7, bloc 106, Plle 17 (ex.395), Sup : 276,95m2	36, RUE KIMPANDZOU (Q. PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	BOUSSI Pierrette
13	30956 du 24-10-23	Sect P, bloc -, Plle -, Sup : 5.760,00m2	QUARTIER NGOUENE (OYO)	CUVETTE	NGAKALA née OKOYE Adjavagni Sandra
14	33584 du 20-05-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 405,41m2	5, AV. PAPA ARMAND (QUARTIER 908 BILOLO-A.)	9-BZV	GAMPACKAT-LICKIBY Wulfran Young
15	33693 du 18-06-25	Sect AN, bloc 125, Plle 01, Sup : 232,91m2	41, RUE BAMBAMA (QUARTIER LA POUDRIÈRE)	4-BZV	PACKA Sellot Reine Delicia
16	33777 du 04-07-25	Sect P7, bloc 31, Plle 5 (ex.4), Sup : 706,70m2	28, RUE SIBITI (QUARTIER MOUNGALI)	4-BZV	Enfants MOUNGALA
17	33947 du 21-07-25	Sect P7, bloc 83, Plle 18 (ex.650), Sup : 301,43m2	650, RUE BANGOU (PLATEAU DE 15 ANS)	4-BZV	Société Civile Immobilière «CAELINUS NIANGOU CEHENA»
18	33278 du 07-03-25	Sect P7suite, bloc 4, Plle 14 (ex.1673), Sup : 594,51m2	1673, RUE MATSIONA NZOULOU (PLATEAU DE 15 ANS)	4-BZV	Enfants PEMBET
19	32711 du 04-11-24	Sect O, bloc -, Plle -, Sup : 1.600,00m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	DIARA OLLANGNO MOUSSA
20	31756 du 04-04-24	Sect U, bloc -, Plle -, Sup : 658,78m2	KINTELE (QUARTIER IHOUEME)	POOL	BANEME Gilles Bertrand
21	33768 du 02-07-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 784,06m2	QUARTIER ISSOULI IOUEME (ZONE BOWAO)	BRAZZAVILLE	GAKALA OKO André
22	33898 du 08-07-25	Sect CJ, bloc 46, Plle 01, Sup : 395,95m2	18, RUE NZABANA RENE (Quartier 3 Poteaux)	9-BZV	ITIMBOU NGALIFOUROU Jescica
23	33697 du 19-06-25	Sect CK, bloc 45, Plles 09 et 10, Sup : 781,70m2	RUE ELONDIE (QUARTIER 905 ITATOLO)	9-BZV	AHAMADA TOURE
24	33767 du 02-07-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 731,24m2	QUARTIER LIFOULA, TERRE IOUEME	BRAZZAVILLE	GAKALA OKO André
25	33054 du 20-01-25	Sect A, bloc -, Plle -, Sup : 202,77m2	QUARTIER STADE DE LA CONCORDE	POOL	IBARA OBIFILI Alvalez
26	33695 du 18-06-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 453,78m2	UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	BRAZZAVILLE	MASSIALA-LOUZOLO Giresse
27	30283 du 30-05-23	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 440,89m2	RUE CHARLES DANIEL (QUARTIER 715 IBALICO)	9-BZV	ADZOU C. R, KIBA R, ADZOU C. D et OWOBONKE M. O.
28	33951 du 23-07-25	Sect P5, bloc 32, Plle 5 (ex.4), Sup : 217,29m2	110, RUE ZANAGA	4-BZV	TENENE YOLI Brigitte
29	33111 du 28-01-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 324,23m2	54, RUE BOULLA SANSSY (QUARTIER ITSALI)	7-BZV	NSAKA Marianne
30	33502 du 25-04-25	Sect : Zone Rurale, Sup : 460,00m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	**POOL**	NGOMO Macaire
31	33964 du 28-07-25	Sect CH, bloc 108, Plle 12, Sup : 735,98m2	QUARTIER ITATOLO	**9-BZV**	NGUIMBI née MONGUIA Pierre-Edwige Céline Elodie
32	33698 du 19-06-25	Sect U, bloc 109, Plle 2bis (ex.6), Sup : 404,81m2	32, RUE DIPANDA (QUARTIER MPILA)	**6-BZV**	ADOUA NGUECKENI
33	34012 du 11-08-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 5.691m2	DJIRI FLEUVE (KINTELE)	**POOL**	DONGARD née MOKANDZA Joséphine

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, a compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculaion ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Brazzaville, le 18 août 2025
Paterne Dimitri ELAPIE
Inspecteur Principal des Impôts, Chef de bureau

République du Congo
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS, DE L'EDUCATION CIVIQUE, DE LA FORMATION QUALIFIANTE ET DE L'EMPLOI

En partenariat avec RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AFD

REPUBLIQUE DU CONGO
Projet de Renforcement de l'Adéquation Formation-Emploi «MOSALA»

SERVICES DE CONSULTANT

Avis à Manifestation d'Intérêt n°CG 1193 01 F / 001.

SELECTION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES, D'INGENIERIE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SIEGES DU FONEA, DE L'ACPE ET DE LA DGFQE A BRAZZAVILLE ET DOLISIE, ET DE LA CONSTRUCTION DE DEUX (2) A TROIS (3) MAISONS DEPARTEMENTALES DE L'EMPLOI A POINTE-NOIRE ET A OUESSO.

1. Contexte et objet

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi (MJSECFQE) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'»AFD») et de l'Union Européenne, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Projet de renforcement de l'adéquation formation-emploi « MOSALA ».

Les Services des Candidats auront pour objet :

• Etudes architecturales, d'Ingénièrie et la supervision des travaux de réhabiltation des Sièges du FONEA, de l'ACPE et de la DGFQE à Brazzaville et Dolisie et de construction de deux (2) à trois (3) Maisons départementales de l'emploi à Pointe-Noire (2 maisons dont une pour l'ACPE et l'autre pour le FONEA) et Ouesso.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux:

X Bureaux d'études	Consultants individuels
ONG	ONG et bureau(x) d'études.

L'objet du présent appel à manifestation d'intérêt est de présélectionner des cabinets d'architecture et bureaux d'études technique disposant des capacités nécessaires à la réalisation des prestations décrites ci-dessous. Compte tenu de la construction de bâtiment neuf, la présence au sein de l'équipe (mandataire ou cotraitant) d'un architecte régulièrement inscrit à l'ordre des architectes de la République du Congo est exigée.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : http://www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

o une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

o une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé. En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité d'experts dans plusieurs domaines pertinents au regard de la nature des services, etc.). A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

* De l'ampleur des marchés ;
* De la nature des Services : études architecturales, d'ingénièrie et supervision des travaux de réhabilitation et construction des bâtiments ;
* Du domaine et de l'expertise technique : capacités à mobiliser une équipe pluridisciplinaire – Architecte, Ingénieur Genie-civil, Technicien en Génie-civil, Projecteur métreur et Spécialiste en sauvegardes environnementales et sociales ;
* Du contexte géographique : expériences similaires dans la zone CEMAC.

Le Client examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

* Expérience professionnelle d'au moins 10 années dans la réalisation des études architecturales, d'ingénierie et de supervision des travaux de construction/réhabilitation des bâtiments ;
* Avoir réalisé au moins quatre (4) missions similaires au cours de cinq (5) dernières années avec satisfaction ;
* Avoir une bonne connaissance des zones d'exécution des travaux ;
* Clarté, cohérence et présentation du dossier de Manifestation d'intérêt des Candidats ;
* Être membre de l'ordre national des architectes du Congo ;
* Avoir un dossier administratif et fiscal complet à jour;
* Qualité du dispositif d'appui mis en place par les Candidats sur des prestations similaires en particulier s'agissant des compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts mobilisés dans le pays de réalisation des Services.

La note de qualification est de 70 points sur 100.

2. Objet de la prestation

La prestation consistera à :

- Réaliser les études architecturales et d'ingénierie (Avant-projet sommaire (APS) et Avant -projet détaillé (APD) relatives à la réhabilitation des sièges du FONEA, de l'ACPE et de la DGFQE à Brazzaville et Dolisie et la construction de trois (3) maisons départementales de l'emploi à Pointe-Noire (2 maisons dont une pour l'ACPE et l'autre pour le FONEA) et Ouesso;
- Procéder à l'ensemble des démarches administratives (dépôt du permis de construire etc.)
- Rédiger l'ensemble des pièces relatives à la consultation des entreprises de travaux (Dossier de consultation des entreprises (DCE) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)) ;
- Participer et appuyer la commission de passation des marchés pour le recrutement des entreprises devant réaliser les travaux de réhabilitation ou de construction des différents bâtiments ;
- Procéder au suivi et à la réception des travaux ainsi qu'à leurs réceptions provisoire et définitive.

Le MJSECFQE invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les Services décrits ci-dessus.

Le MJSECFQE dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, pour le 19 septembre 2025 à 12H00 (heure locale) avec la mention ; **«AMI N° CG 1193 01 F/ 001/RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES POUR LA REALISATION DES ETUDES ARCHITECTURALES, D'INGENIERIE ET LA SUPERVISION DES TRAVAUX DE REHABILTATION DES SIEGES DU FONEA, DE L'ACPE ET DE LA DGFQE A BRAZZAVILLE ET DOLISIE ET DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) A TROIS (3) MAISONS DEPARTEMENTALES DE L'EMPLOI A POINTE-NOIRE, (2 MAISONS DONT UNE POUR L'ACPE ET L'AUTRE POUR LE FONEA) ET OUESSO ».**

Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Civique, de la Formation Qualifiante et de l'Emploi
Cellule Internalisée du Projet MOSALA
Sise Gymnase Henri ELENDE
Rez de chaussée côté droit
Avenue des Jeux Africains
Brazzaville-CONGO,
Tel : +(242) 06 802 00 06/05 019 06 06

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus, aux heures suivantes : **De 8H30 à 15 H00 (heure locale).**

Ou par courriel à l'adresse suivante: projetmosala@gmail.com

Fait à Brazzavile, le

Le Point focal
Karine MOMBOULI

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI N°003/MEPIR/PROCLIMAT/UGP-SPM

Recrutement d'un consultant international individuel chargé de l'évaluation institutionnelle de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées : le Parc National Ntokou Pikounda, le Parc National Conkouati-Douli, la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio Louna et le Sanctuaire de Gorilles de Lossi

1. Contexte
Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) un prêt d'un montant de 70 millions USD et d'un don d'un montant de 12 millions USD du Partenariat mondial pour les paysages durables et résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer le paiement au titre du contrat suivant : « consultant international individuel chargé de l'évaluation institutionnelle de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées : le Parc **National Ntokou Pikounda, le Parc National Conkouati-Douli, la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio Louna et le Sanctuaire de Gorilles de Lossi».**

2. Objectifs de la mission
L'objectif est d'évaluer la capacité institutionnelle actuelle de l'**Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées**, appuyées par le ProClimat.
- Au niveau national, il s'agit de l'Agence Congolaise de la faune et des Aires protégées (ACFAP).
- Au niveau local, il s'agit des 4 ONG chargées de la cogestion des 4 aires protégées appuyées par le ProClimat (World Wide Fund for Nature - WWF pour le Parc National de Ntokou Pikounda, Noé pour le Parc National Conkouati-Douli, Aspinall Foundation pour la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio Louna et African Parks pour le Sanctuaire de gorilles de Lossi).

L'évaluation devra porter sur la capacité actuelle de ces 5 structures à gérer efficacement et en toute sécurité leurs responsabilités en matière d'application de la législation nationale sur la protection de l'environnement ainsi que la loi sur la faune et les aires protégées et de respecter les exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

3. Profil du Consultant(e)
Le Consultant international individuel devra justifier du profil ci-après :
- Être titulaire d'au moins d'un BAC + 5 en sciences sociales, développement rural, sociologie, conservation, ressources naturelles, anthropologie ou équivalent ;
- Avoir à minima 8 ans d'expérience professionnelle ;
- Avoir une expérience pratique en activités de conservation ou de gestion des ressources, ou de développement social, rural et communautaire dans la région ;
- Avoir une expérience formelle dans l'évaluation, le renforcement des capacités ou la formation des forces paramilitaires ou d'autres agences similaires ;
- Avoir une connaissance des normes de référence et des protocoles de formation pour la gestion des aires protégées et la lutte contre le braconnage ;
- Avoir une expérience formelle avec les forces de sécurité paramilitaires ou autres forces de sécurité ou dans l'application des lois sur la faune ;
- Avoir une compétence dans l'élaboration et la mise en œuvre des procédures opérationnelles standard, protocoles ou des Codes de Conduites pour les forces de sécurité ;
- Capacité à travailler en Français ;
- Avoir une expérience dans le domaine du développement communautaire au niveau local.

4. Durée
Le Consultant fournira les services pendant la période maximale de 80 jours. La date de commencement des prestations est la date de notification par le client de commencer les prestations ou une autre période dont les parties pourraient convenir par écrit.

5. Processus de sélection
La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé février 2025.

6. Dossiers de candidature
L'Unité de Gestion du ProClimat invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience. Ces manifestations d'intérêts doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **29 août 2025 à 16H00, heure locale** avec la mention : **«Avis de recrutement d'un consultant international individuel chargé de l'évaluation institutionnelle de l'ACFAP et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées ».**
Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.
Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TDRs) en envoyant un e-mail ou en se rendant à l'adresse indiquée ci-dessous, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.
L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUTEY, Résidence Ex-Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo,
Email : proclimatmarches@gmail.com/ proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242 : 06 696 16 10/06 498 97 25/

Fait à Brazzaville, le 12 août 2025

Le Coordonnateur
Mexans Sosthène MAYOUKOU

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS AMI
n°004/MEPIR/PROCLIMAT/UGP-SPM

Recrutement d'un homologue national chargé d'appuyer le consultant international dans la mise en œuvre de l'évaluation institutionnelle de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées : le Parc National Ntokou Pikounda, le Parc National Conkouati-Douli, la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio Louna et le Sanctuaire de Gorilles de Lossi

1. Contexte
Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) un prêt d'un montant de 70 millions USD et d'un don d'un montant de 12 millions USD du Partenariat mondial pour les paysages durables et résilients (PROGREEN), soit un total de 82 millions USD, pour la mise en œuvre du Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat Congo - P177786). Le ProClimat a aussi bénéficié d'un financement additionnel de 50 millions USD de la part de l'IDA. La durée du Projet est de cinq (5) ans. Une partie de ces fonds serviront à effectuer le paiement au titre du contrat suivant : «recrutement d'un homologue national chargé d'appuyer le consultant international dans la mise en œuvre de l'évaluation institutionnelle de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées : le Parc National Ntokou Pikounda, **le Parc National Conkouati-Douli, la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio Louna et le Sanctuaire de Gorilles de Lossi.**

2. Objectifs de la mission
L'objectif de la mission de l'homologue national est d'appuyer le consultant international dans l'évaluation de la capacité institutionnelle actuelle **de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP) et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées,** appuyées par le ProClimat..
- Au niveau national, il s'agit de l'Agence Congolaise de la faune et des Aires protégées (ACFAP);
- Au niveau local, il s'agit des 4 ONG chargées de la cogestion des 4 aires protégées appuyées par le ProClimat Congo (World Wide Fund for Nature - WWF pour le Parc National de Ntokou Pikounda, Noé pour le Parc National Conkouati-Douli, Aspinall Foundation pour la Réserve Naturelle de Gorilles de Lésio Louna et African Parks pour le Sanctuaire de Gorilles de Lossi).

L'évaluation devra porter sur la capacité actuelle de ces 5 structures à gérer efficacement et en toute sécurité leurs responsabilités en matière d'application de la législation nationale sur la protection de l'environnement ainsi que la loi sur la faune et les Aires Protégées et de respecter les exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

3. Profil du Consultant(e)
L'homologue national devra justifier du profil ci-après :
- Être titulaire d'au moins d'un BAC + 5 en sciences sociales, développement rural, sociologie, conservation, ressources naturelles, anthropologie ou équivalent ;
- Avoir une expérience pratique en activités de conservation ou de gestion des ressources, ou de développement social, rural et communautaire ;
- Avoir à minima 5 ans d'expérience professionnelle ;
- Avoir une expérience formelle dans l'évaluation, le renforcement des capacités ;
- Avoir une connaissance dans l'application des lois sur la faune et les aires protégées et la gestion durable de l'environnement ;
- Avoir une expérience formelle avec les forces de sécurité paramilitaires ou autres forces de sécurité ou dans l'application des lois sur la faune ;
- Avoir une connaissance des aires protégées du pays ;
- Avoir une maîtrise des langues nationales.

4. Durée
Le Consultant fournira les services pendant la période maximale de 80 jours. La date de commencement des prestations est la date de notification par le client de commencer les prestations ou une autre période dont les parties pourraient convenir par écrit.

5. Processus de sélection
La sélection du consultant se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé février 2025.

6. Dossiers de candidature
L'Unité de Gestion du ProClimat invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation, un curriculum vitae, des copies de diplôme, des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience. Ces manifestations d'intérêts doivent être déposés sous plis fermé ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le **29 août 2025 à 16H00, heure locale** avec la mention : **«Avis de recrutement d'un consultant national individuel chargé de l'évaluation institutionnelle de l'ACFAP et des ONG cogestionnaires des 4 aires protégées»**.

Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.
Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TDRs) en envoyant un courriel ou en se rendant à l'adresse indiquée ci-dessous, du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures.

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est : Projet de création des activités économiques inclusives et résilientes au changement climatique (ProClimat), sur l'Impasse du Croisement Groupe Scolaire REMO et Avenue Maréchal LYAUTEY, Résidences Ex Air Afrique, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo,
Email: proclimatmarches@gmail.com/ proclimatcongo@gmail.com, Tél. + 242 : 06 696 16 10/06 498 97 25/

Fait à Brazzaville, le 12 août 2025

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU

FORMATION

Le FONEA se dote d'une unité mobile aux métiers de l'électricité

Le Fonds national d'appui pour l'employabilité et à l'apprentissage (FONEA) vient de mettre sur pied une unité mobile aux métiers de l'électricité au profit des jeunes. Son lancement a eu lieu le jeudi 31 juillet 2025, à l'esplanade du stade Président Alphonse Massamba-Débat.

L'unité mobile

C'était sous les auspices du ministre de la Jeunesse Hugues Ngouelondelé, assisté du représentant résident du système des Nations Unies au Congo Abdourahame Diallo et d'une poignée de membres du Gouvernement.

Le maire du premier arrondissement Makélékélé, Edgard Bassoukissa, s'est réjoui de l'opportunité qui s'offre aux jeunes de sa circonscription administrative de bénéficier de cet outil qui leur permettra de s'ouvrir au monde du travail.

Le directeur général du FONEA, Serge Patrick Ntsiba a, quant à lui, donné les caractéristiques de cet outil. *«Une plateforme servant d'élévateur, réservée aux personnes à mobilité réduite. L'unité dispose d'un espace des travaux internes pouvant recevoir des effectifs jusqu'à 23 personnes en situation de travail maximal. L'espace est équipé des chaises modernes conformes aux situations d'apprentissage, des tables, des bureaux et des chaises pour les formateurs. Une armoire de stockage servant de rangement du matériel outil et autres équipements utiles de formation»*, a-t-il dit.

Il a, en outre, rappelé la mission du FONEA qui est chargé de financer la création et la mise en place des centres de métiers dans plusieurs secteurs d'activités. C'est grâce à la coopération avec le CEFA des métiers du bâtiment et de la climatisation du froid de Brazzaville que le CEFA a pu s'armer des termes de référence et du cahier des charges pour répondre aux exigences du fournisseur.

A noter que l'unité dispose des conditions pédagogiques et ergonomiques de pointe répondant aux exigences et normes, dans le transfert des compétences ainsi que de préparations pratiques. *«Elle dispose d'un plateau technique d'électricité de référence, un vrai atelier de simulation dans la réalisation des montages électriques. C'est un mastodonte miniaturisé que permet de dispenser des formations et donc, d'acquérir des compétences dans les domaines du bâtiment résidentiel et tertiaire avec un système photovoltaïque classique»*, a fait savoir le directeur général du FONEA.

La coupure du ruban symbolique, suivie de la visite guidée de l'unité par le ministre de la Jeunesse et ses collègues, ont clos la cérémonie de lancement de cette unité.

Pascal BIOZI KIMINOU

ENTREPRENEURIAT

Sortie de la première cohorte du programme Genius

Après deux mois de formation, une trentaine de participants (dont deux hommes) ont reçu le 6 août 2025 à Brazzaville leurs certificats de fin de formation, intégrant ainsi la première cohorte du programme Genius, porté par la Chambre nationale des femmes cheffes d'entreprises et entrepreneures du Congo (CNF-CEEC) que dirige Mme Flavie Lombo.

Mme Flavie Lombo, entourée des bénéficiaires de la formation

La cérémonie de remise des attestations aux bénéficiaires a été réhaussée de la présence de la ministre des Petites et moyennes entreprises, Jacqueline Lydia Mikolo, et de la représentante du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Adama Dian Barry.

Les incubés, issus de plusieurs secteurs d'activité, ont été moulés à la présentation d'un speech, à l'élaboration d'un business plan, au marketing, à la levée de fonds. Ils ont bénéficié des fondamentaux de la planification financière, de la gestion de projets, du développement personnel et du positionnement identitaire.

Au regard de la qualité de la formation, a dit Flavie Lombo, l'objectif est atteint. *«Parce que de là où sont parties les participantes, chacune avec ses doutes, son background, mais avec un point commun, c'était l'ambition de réussir un projet. Et, aujourd'hui, elles sont aguerries pour affronter le monde de l'entrepreneuriat»*, s'est-elle réjouie.

Elle a annoncé qu'un soutien financier, via le programme *"Ellever"* de la société Ecobank, accompagne cette initiative pour favoriser la bancarisation et l'accès aux services financiers des femmes formées.

Les femmes de la première phase du programme Genius disposent dorénavant des rudiments qui leur permettent d'affronter le monde de l'entreprise. Une bénéficiaire, Blanche Bafiatissa, promotrice de la marque *"Bianca Biofood"*, remercie les organisateurs de la formation: *«Nous avons appris, au travers de cette formation, la différence entre le commerce et l'entreprenariat. Aussi comment gérer nos entreprises et mutualiser entre nous pour obtenir des résultats appréciables»*, a-t-elle témoigné.

Une mission du Gouvernement

La ministre des PME, Jacqueline Lydia Mikolo, a rappelé la mission du Gouvernement qui est d'appuyer toutes les initiatives qui vont dans ce sens. Elle a souligné que *«ce sont des entreprises, des artisans et artisanes, qui se battent depuis longtemps pour avoir la formation qu'il faut, pour pouvoir améliorer la qualité de leurs produits. Le programme Génius leur offre une formalisation et une visibilité qu'elles n'auraient pas pu obtenir seules»*.

Partenaire du Gouvernement, le PNUD a offert une enveloppe de 6 millions de francs CFA à la Chambre nationale des femmes Cheffes d'entreprises et entrepreneures du Congo, à l'issue d'un accord de partenariat paraphé en présence de la ministre des PME.

La représentante du PNUD a rappelé qu'ils sont là pour lutter contre la pauvreté. *«Nous sommes fiers de contribuer à cette initiative significative. Nous voyons comment c'est difficile, de créer un écosystème favorable pour l'entrepreneuriat, Mme la présidente, avec l'ensemble de son équipe, ont eu cette inspiration de prendre nos porteuses de projets par la main et leur montrer le chemin de la réussite»*, a-t-elle dit.

A noter que Pointe-Noire a démarré sa première session il y a un mois, et Oyo a pris le relais à partir du 18 août. Les phases de Dolisie et Ouesso suivront, avant le démarrage d'une seconde cohorte à Brazzaville, a fait savoir la promotrice du programme Genius. L'ambition de ce programme est de former 1.000 femmes congolaises, à raison de 200 par ville: Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo (Cuvette), Ouesso (Sangha) et Dolisie (Niari). Il est soutenu par le ministère des Petites et moyennes entreprises et le PNUD. Les femmes sont incitées à saisir cette opportunité.

Germaine NGALA

REPUBLIQUE DU CONGO

Programme d'utilisation durable des Terres (PUDT)

SERVICES DE CONSULTANT

Manifestations d'Intérêt

La République du Congo a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l'«AFD»), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'utilisation durable des Terres (PUDT). La Maîtrise d'ouvrage du projet est exercée par le ministère de l'Aménagement du territoire et des Grands travaux (MATGT), le ministère de l'Economie forestière (MEF), le ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) et le ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

Les Maîtres d'ouvrage bénéficient, dans le cadre du présent Appel à Manifestations d'Intérêt, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par l'AFD à titre gracieux.

Les Services du Candidat auront pour objet la mobilisation jusqu'au 31 décembre 2027 d'une assistance technique à maîtrise d'ouvrage (ATMO). Cette ATMO consistera en la mobilisation de (i) trois expertises principales à temps plein et en résidentiel (à Brazzaville avec des déplacements ponctuels sur le territoire national) et (ii) d'une expertise court terme perlée.

Le MATGT est en charge de la passation de ce marché et invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux:

X Bureaux d'études ◻ Consultants individuels
◻ ONG ◻ ONG et bureau(x) d'études

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des «Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers», disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD: http://www.afd.fr.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris un membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure:

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne seront pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires. Un maximum de quinze (15) références sera présenté par chaque Candidat. Le caractère similaire des références présentées sera analysé en fonction de leur pertinence relative par rapport aux services à mettre en œuvre tels que décrits ci-dessus.

En particulier, il est attendu que les Candidats présentent des références pour des marchés dont les caractéristiques sont similaires à un ou plusieurs des critères suivants:

- Prestations d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage sur une durée de 24 mois au moins en continu permettant de mobiliser un dispositif tel que associant la mobilisation d'expertises résidentielles de long terme (entre deux (2) à quatre (4) experts) et d'expertises court-terme;
- Prestations permettant de mobiliser une expertise variée en termes de (i) domaines d'intervention (conseil technique et thématique, appui à la gestion de projet, appui à la gestion administrative et financière, appui à la mise en œuvre et au suivi des sauvegardes environnementales et sociales) et (ii) de profils (capacité à mobiliser de l'expertise internationale, sous-régionale et nationale);
- Assistance technique à maîtrise d'ouvrage sur des projets/programmes financés par des bailleurs de fonds pour des budgets de financement compris entre 10 000 000 € et 30 000 000 €;
- Prestations ayant permis de mobiliser de l'expertise technique spécifique en lien avec les enjeux de l'aménagement du territoire et des réformes de l'Etat, dans leurs dimensions à la fois stratégiques et opérationnelles;
- Prestations intégrant un volet de renforcement des capacités des structures et organismes publics ou parapublics;
- Prestations dans les pays en développement dont en Afrique subsaharienne et spécifiquement en Afrique centrale.

Le Maître d'ouvrage n'analysera pas de CV ou profils d'experts à ce stade.

Le Maître d'ouvrage examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants:

- Capacités à déployer des compétences et capacités internes (back-stopping) de manière efficiente pour appuyer les experts mobilisés dans le pays;
- Correspondants/partenaires/réseaux locaux;
- Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat: certifications ISO 9001 et/ou ISO 14001 (ou équivalent).

Le Maître d'ouvrage dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 22 septembre 2025 à 14h heure de Paris, France:

A l'attention de Madame Caroline MERLE, Responsable d'Equipe-Projet
Agence Française de Développpement
Division Agriculture/Développement rural/Biodiversité (ARB)
Bâtiment Mistral (parvis Gare de Lyon), 3, place Louis Armand 75598 PARIS
FRANCE

Les Manifestations d'Intérêt soumises par voie électronique doivent être sous la forme de fichiers non modifiables. Les Manifestations d'Intérêt devront être transmises sous format PDF exclusivement (les Manifestations d'Intérêt transmises dans un autre format seront rejetées) et la taille maximum de ces fichiers ne devra pas excéder 12 Méga-octets (Mo).

L'AFD en tant qu'Assistant à Maître d'ouvrage à titre gracieux dans le cadre de ce marché confirmera sous 24h la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'il aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous 24h après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier avec l'AFD aux adresses mentionnées ci-dessus la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des éclaircissements en adressant une demande écrite aux adresses de courriel mentionnées ci-après, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des manifestations d'intérêt: merlec@afd.fr; segerm.ext@afd.fr; kounoulf.ext@afd.fr.

L'AFD répondra aux demandes d'éclaircissement par écrit, en publiant la réponse sur le site afd.dgmarket.com, sans identifier la source de la demande d'éclaircissement.

Autour du roman de Ghislain Thierry MAGUESSA EBOME intitulé: LE REPENTIR

Bouaké, Le Papyrus Editions, 2025, 75 pages

L'intelligence du pardon, vecteur de réconciliation durable dans une société traumatisée par un violent conflit fratricide

Dans son roman au titre sus-évoqué, l'auteur Maguessa Ebome raconte une des innombrables tristes histoires qui ont jalonné la guerre des milices au Congo, notamment dans la région du Pool. Il s'agit de l'histoire d'un ex-membre de la milice des Ninjas, Sardine, qui a assassiné dans le feu de la furie des tueries inter tribales le jeune élève Gilbeau (dont il a jalousement conservé la carte scolaire, soit comme trophée, soit comme relique, soit comme instrument de ce qui pouvait lui rester, au moment de son acte, comme conscience humaine). Frère de Beljamie, la petite amie du narrateur André Eboko en dépit de leurs différences tribales et régionales, il se repent de l'acté jadis posé, avec l'accompagnement du narrateur, et sollicite le pardon de la famille du défunt, la famille Malonga. Cette dernière le lui accorde, convaincue de sa sincérité, arc-boutée sur sa foi chrétienne qui accule au pardon, et peu désireuse de poursuivre la logique de la belligérance fratricide.

Au cœur de cette histoire probablement trop idyllique, une problématique de fond: l'intelligence du pardon, vecteur d'une réconciliation durable dans une société hantée par un passé récent violent et traumatisant. Pour développer cette thématique, un certain nombre d'entrées sont à retenir.

La couverture du livre

Que peut-on pardonner? Presque tout, y compris la mort atroce et injuste d'un être cher et innocent, victime d'une violence aveugle, gratuite et sans but défendable par une conscience éclairée.

Qui peut-on pardonner? Le pardon peut-il être donné sans objectiver les auteurs des crimes, sans mettre un visage humain à la catastrophe mortifère, et se rendre compte ce faisant que si l'auteur de l'acte est comme soi-même, il n'est pas exclu que l'on ait pu ou que l'on puisse un jour agir ou réagir comme lui, face aux mêmes incitations ou manipulations belligènes? Le pardon peut-il être accordé à celui qui ne reconnaît pas son crime? Le repentir sincère et explicite à l'offensé et à ses ayants-droits est le fondement du pardon, la base d'une «culpabilité transformatrice» (p.24).

Par Claudette Chancelle Marie-Paule Bilampassi Moutsatsi

Pourquoi pardonner? Parce que le criminel l'est souvent «malgré lui», involontairement, parce que manipulé et victime lui-même d'un système violent, injuste et producteur de frustrations, de logiques criminelles et débilitantes, comme c'est en partie le cas de Sardine, diplômé de l'enseignement supérieur frustré par «le système» et «rejeté» pour se débrouiller dans son village. Même ceux que l'on croit éclairés ou un peu éveillés peuvent sombrer dans la violence obscure. Le criminel est une victime, et il importe de «sauver une âme étranglée» (p.75). Il faut pardonner parce que la logique de vengeance crée un cercle vicieux de la violence et de la contre-violence. Le pardon offre une chance de «reconquérir l'humanité sournoise en chaque criminel» (p.25). Il faut donner une nouvelle chance à une personne qui s'est égarée, et apprendre selon le beau titre du livre d'Isabelle Le Bourgeois, à Vivre avec l'iréparé. Le pardon libère celui qui pardonne des «démons de la «velléité vengeresse» (p.10), de la logique de la réciprocité du sang à verser pour que noble réparation soit consentie» (p.11) pour du sang versé auparavant. Face au repentir, le refus de pardonner peut prendre les allures d'une forme de contre-violence similaire à la violence condamnée.

Comment organiser le pardon? Le pardon et la réconciliation ne s'imposent et ne s'improvisent pas. Ils doivent être organisés, préparés et conduits méthodiquement. L'on doit préparer les esprits, le terrain, le cadre, le moment, par l'action des personnes médiatrices jouissant auprès des protagonistes d'un minimum de crédit, et même de crédibilité et de confiance. On mène les choses de manière à arriver au stade où la communauté assemblée pour recevoir le repentir, crie d'un élan spontané «NOOON» (p.72) à l'idée d'infliger la mort de sang froid pour venger une mort infligée injustement et inutilement sous l'emprise de passions mortifères. Arriver à ce stade où le corps social dit «PLUS JAMAIS ÇA!» est probablement le signe d'un processus de pardon réel et de réconciliation assuré d'être durable.

Le pardon est un chemin sacrificiel sur lequel toutes les bonnes volontés comptent, et pas seulement les actions des autorités publiques. La réconciliation est un processus de libération collective du mal de la méfiance, de la vengeance, des clivages tribaux et régionaux entretenus par les politiques, pour le vivre ensemble harmonieux.

Claudette Chancelle Marie-Paule BILAMPASSI MOUTSATSI

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITÉ FONCIÈRE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE INTERDÉPARTEMENTAL NIARI – BOUENZA – LEKOUMOU DE DOLISIE

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

ANNONCE LEGALE N°003/2025/MFBPP/DGID/DDIDN/BCHPF/NBL/DOLISIE-

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur, Chef de bureau de la conservation des hypothèques et de la propriété foncière, une procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants:

N°	N° de réquisitions	Références cadastrales				Quartiers	Arrondissements	Dpts	Requérants
01	4708 du 10/01/2023	Plle : 03	Bloc : 54	Section : L1	Sup : 440.00m²	Quartier Lissanga	Arrondissement n°2	Niari	TSANGOU MIANAKINDILA
02	4380 du 20/12/2021	Plle : 07	Bloc : 04	Section : P	Sup : 400.00m²	Kitsitsidi	District de Louvakou	Niari	Mme TSANGOU née GABOUMBA MOUKENGUE E. V
03	4378 du 20/12/2021	Plles : 02 et 19	Bloc : 02 et 19	Section : P	Sup : 800.00m²	Kitsitsidi	District de Louvakou	Niari	TSANGOU Mireille Isabelle
04	4379 du 20/12/2021	Plles : 08 et 13	Bloc : 04	Section : P	Sup : 800.00m²	Kitsitsidi	District de Louvakou	Niari	TSANGOU WANVOUKISSA Guichard
05	4985 du 17/01/2024	Plle : Domaine	Bloc : 13 bis	Section L (ex 2)	Sup : 15833.49m²	Quartier capable	Circonscript. Foncière 1 mouana-nto	Bouenza	ETAT CONGOLAIS-CEG Pierre MABIKA (Commune 2)
06	5227 du 08/10/2024	Plle : 03	Bloc : 37	Section : I	Sup : 500.00m²	Quartier Bacongo	Arrondissement n°1	Niari	MOUSSOLI François
07	5344 du 16/08/2025	Plle : 01	Bloc : /	Section : L	Sup : 300,00m²	Tsila	Arrondissement n°2	Niari	BAYONNE Parfaite Lidie
08	5311 du 17/03/2025	Plle : Domaine	Bloc : /	Section : /	Sup : 10011.38m²	Louadi Village	Circonscription Foncière de KAYES	Bouenza	MBOUANGUI François Halyday
09	5003 du 21/02/2024	Plle : 135bis	Bloc : /	Section : D	Sup : 400.00m²	Bas fleury	Arrondissement n°2	Niari	Madame DEBY-GASSAYE née NGOMBO Catherine
10	5341 du 05/06/2025	Plles : 09 et 10	Bloc : 07	Section : Q	Sup : 800,00m²	Quartier Mangandzi (modeles)	Arrondissement n°1	Niari	LES TEMOINS DE JEHOVAH
11	5333 du 15/05/2025	Plle : 14	Bloc : 02	Section : AB	Sup : 500.00m²	Moulendé	Sous – préfecture de Louvakou	Niari	KAYA Jean Luc
12	5332 du 15/05/2025	Plle : 01	Bloc : 02	Section : AB	Sup : 500.00m²	Moulendé	Sous – préfecture de Louvakou	Niari	Mme MILANDOU née KAYA Amelie Yvette
13	3831 du 29/11/2019	Plle : 1	Bloc : 36	Section : A2	Sup : 2.859,00m²	Quartier 2, MATIBI - Mont – télé	Commune de SIBITI	Lékoumou	ETAT CONGOLAIS (Direction Départemental A.F.C.T.)
14	5239 du 28/10/2024	Plle : Domaine	Bloc : 20	Section : A	Sup : 8801.69m²	Maison d'arrêt de Mouyondzi	Circonscription Foncière -Mouyondzi	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Administration Pénitentiaire)
15	5281 du 10/01/2025	Plle : 08	Bloc : 105	Section : L3	Sup : 400.00m²	Mbounda	Arrondissement n°2	Niari	MOUAKASSA Lasnet Iellise
16	4808 du 09/06/2023	Plle : 13	Bloc : 07 bis	Section : A	Sup : 660.00m²	Quartier Baloumbou (Grand marché)	Arrondissement n°1	Niari	DJOMBERA Lassana
17	5158 du 26/08/2024	Plle : 01	Bloc : 16	Section : I	Sup : 490,00m²	Quartier Bacongo	Arrondissement n°01	Niari	MAKITA COLLARD Rey Messia Princia
18	5171 du 09/09/2024	Plle : 05	Bloc :	Sect. : 76 (ex 112)	Sup : 352.50m²	Rue MAKOKO n°134	Circonscript. Foncière 1 mouana-nto	Bouenza	MAKADI Joïc Lohic
19	4667 du 25/11/2022	Plle : 10ter	Bloc : 08	Section : F	Sup : 200.00m²	Quartier Aéroport	Arrondissement n°1	Niari	DOCIEMOT Edith Stéphanie Epouse MBANGA
20	5263 du 25/11/2024	Plles : 01 et 04	Bloc : 65	Section : M4	Sup : 800.00m²	Mbounda	Arrondissement n°2	Niari	MOUTALA BOUNAGA Parfaite
21	4867 du 04/08/2023	Plle : 07	Bloc : 01	Section : Q	Sup : 400.00m²	Quartier mangandzi	Arrondissement n°1	Niari	AKOUALA Clive Luvy
22	5226 du 04/10/2024	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 30.000m² soit 30ha00a00ca	MAFOUBOU	Circonscript. Foncière de Louvakou	Niari	MABIALA Jean Claude
23	5237 du 28/10/2024	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Sup : 400.00m²	Moukondo Péage	District de Louvakou	Niari	IRAMBI Merveille Dorcia
24	5307 du 28/02/2025	Plle : 88	Bloc : /	Section : D	Sup : 495.00m²	Quartier Bas fleury	Arrondissement n°2	Niari	NKOU Christian Armel
25	4877 du 25/08/2023	Plle : 03	Bloc : 04	Section : M4	Sup : 400.00m²	Lissanga	Arrondissement n°2	Niari	N'GANDZIAMI Ronsard Erlin
26	4404 du 07/01/2022	Plle : 08	Bloc : 123bis	Section : M	Sup : 400.00m²	Quartier Lissanga	Arrondissement n°2	Niari	MOUNGOULI Daniel
27	5142 du 1er /08/2024	Plle : 03	Bloc : 04	Section : 04	Sup : 400.00m²	Quartier Mangandzi	Arrondissement n°1	Niari	BONDA MOGBET Rodrigue
28	4791 du 26/05/2032	Plle : domaine de l'Etat	Bloc : /	Section : /	Sup : /	/	Mouyondzi	Bouenza	ETAT CONGOLAIS
29	5181 du 17/09/2024	Plles : 02 et 07	Bloc : 92	Section : H	Sup : 1061,24m²	Marché central	Nkayi	Bouenza	ETAT CONGOLAIS
30	5259 du 18/11/2024	Plle : Réserve de l'Etat	Bloc : /	Section : /	Sup : 456ha10a92ca	Centre de semence améliorées de M.	Circonscription Foncière de LOUDIMA	Bouenza	ETAT CONGOLAIS
31	5179 du 17/09/2024	Plle : 03	Bloc : 9	Section : E	Sup : 1530.50m²	Avenue de l'unité	Circonscript. Foncière de Madingou Poste	Bouenza	ETAT CONGOLAIS
32	5182 du 17/09/2024	Plle : 01	Bloc : 9	Section : E	Sup : 1080.00m²	Avenue de l'unité	Circonscript. Foncière de Madingou Poste	Bouenza	ETAT CONGOLAIS
33	5238 du 20/10/2024	Plle : Domaine	Bloc : 11	Section : E	Sup : 21676.81m²	Maison d'arrêt de Madingou	Circonscription Foncière de Madingou	Bouenza	ETAT CONGOLAIS (Administration Pénitentiaire)
34	5180 du 17/09/2024	Plle : domaine de l'Etat	Bloc : /	Section : G	Sup : 4540.00m²	Quartier Ntsatou – meya (face de l'hôpital)	Circonscription Foncière de Madingou	Bouenza	ETAT CONGOLAIS
35	5248 du 06/11/2024	Plles: 02, 06, 07, 08 et 09	Bloc : 44 bis	Section : P2	Sup : 2000,00m²	FORSPAK	District de Louvakou	Niari	MAVOUANGA Zophga Licencyl
36	4381 du 20/12/2021	Plles : 09 et 12	Bloc : 04	Section : P	Sup : 800.00m²	Kitsitsidi	District de Louvakou	Niari	TSANGOU MIANAKANDILA
37	5326 du 29/04/2025	Plle : 16bis	Bloc : 38	Section : A	Sup : 925.50m²	Grand Marché de Dolisie	Arrondissement n°1	Niari	Société Immobilière Africaine (SCI – SIA)
38	5267 du 04/12/2024	Plle : 02	Bloc : 59	Section : G	Sup : 400,00m²	Quartier capable	Arrondissement n°02	Niari	TSENGUI KAMA Marcelle Exaucé
39	5310 du 17/03/2025	Plle : Domaine	Bloc : /	Section : /	Sup : 5001.14m²	Louadi village	Circonscription Foncière de KAYES	Bouenza	MANANGA Ange Alurcia Baudron
40	5312 du 17/03/2025	Plle : Domaine	Bloc : /	Section : /	Sup : 4970.69m²	Louadi village	Circonscription Foncière de KAYES	Bouenza	La Congrégation des Sœurs de la Charité de Nevers
41	5071 du 12/04/2024	Plles : 1,2,3 et 4	Bloc : 198	Section : C	Sup : 1720.00m²	Domaine Moukembo	Circonscription Foncière : 2 – Soulouka	Bouenza	MAMBOUNOU Rémi
42	5251 du 08/11/2024	Plle : 1	Bloc : 11	Section : A2	Sup : 500,00m²s	Quartier : 2 Matibi - Mont – télé	Commune de SIBITI	Lékoumou	SAMBALA Jean Roger
43	5270 du 06/12/2024	Plle : 08 bis	Bloc : 43 bis	Section : L	Sup : 400.00m²	Quartier : tsila	Arrondissement n° 2	Niari	MOUANGA Ruz Gaborio
44	5113 du 11/06/2024	Plle : 02	Bloc : 13	Section : N1	Sup : 428,22m²	Quartier : tahiti	Arrondissement n°1	Niari	BAMOKILA Abdel Baiga
45	5348 du 23/06/2025	Plles 136 à 145	Bloc : 24	Section : C	Sup : 5000.000m²	Quartier : Matolo – Mouyondzi	Circonscription Foncière de Mouyondzi	Bouenza	NGALA Godefroy
46	5352 du 09/07/2025	Plle : 9	Bloc : 18	Section : F	Sup : 160.00m²	38 rue KELE – ville de Nkayi	Circonscription Foncière : 2 – Soulouka	Bouenza	MACKOSSO Lune Déborah
47	4733 du 01/03/2023	Plles : 1,2,9 et 10	Bloc : 19	Section : P	Sup : 1600,00m²	Kitsitsidi	Arrondissement n° 2	Niari	MAKOSSO Jean Fernand
48	5125 du 20/06/2024	Plle : /	Bloc : /	Sect. : zone rurale	Sup : 1200000,00m² soit	Village massala	District de Louvakou	Niari	Coop. de Dis. Pr. Agri. et Alimentation du Congo (CODISPAAC)
49	5273 du 09/12/2024	Plle : 3	Bloc : /	Section : B	120ha00a00ca	Centre gare – Bouansa	Circonscript. Foncière de Bouansa	Bouenza	BAPTISTE Antoine Genet
50	5092 du 13/05/2024	Plle : 03	Bloc : 02	Section : L3	Sup : 400.00m²	Quartier Lissanga (Mbounda)	Arrondissement n° 2	Niari	BANDELA BIGMAN née MINGUI Tatiana Dieudonné
51	5279 du 24/12/2024	Plle : 09	Bloc : 09	Section : Q	Sup : 400,00m²	Quartier mangandzi	Arrondissement n°1	Niari	NGAMBOU DIEBE Cathy
52	5316 du 02/04/2025	Plle : 16	Bloc : 49bis	Section : J	Sup : 400.00m²	Quartier Hervé Dhellot	Arrondissement n°1	Niari	GOMA NGONO Dimitri Claude

Au-delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable. (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Dolisie, le 04 août 2025
Pour Insertion Légale.

Vincent BASSINGOUNINA
Inspecteur Principal des Impôts

BASKET-BALL

Magnifique démarrage des championnats nationaux !

Les championnats nationaux ont officiellement débuté dimanche 7 août 2025 au Gymnase Maxime Matsima de Makélékélé, à Brazzaville, avec une première journée où sport, cuture et sons étaient au rendez-vous. Ce sont les tout premiers de l'ère Fabrice Makaya Matève, président de la FECOKET depuis janvier dernier. Quarante-neuf formations, toutes catégories confondues (seniors hommes et dames, juniors hommes et cadets), se disputent jusqu'au 24 août les titres nationaux.

Brazzaville vit actuellement une effervescence autour du basket-ball. La cérémonie d'ouverture des championnats nationaux qui s'y déroulent a été présidée par le représentant du ministre des Sports, Jean Robert Bindélé, en présence de plusieurs autorités, notamment les ministres Jean-Luc Mouthou, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé et Léon Juste Ibombo, et des représentants des partenaires de l'événement.

La culture a également répondu présent

Fabrice Makaya Matève

La culture a également répondu présent: la tradition et la créativité avec une troupe de danse, et le modernisme au rendez-vous de l'excellence avec Self Kezama et Diesel Gucci. Une ambiance festive a fait vibrer le public. C'était une dynamique unissant sport, culture et excellence !

Ces championnats, a expliqué le président de la Fédération congolaise de basket-ball, *«célèbrent l'esprit sportif, la camaraderie et la détermination»*. Il s'agit aussi, a affirmé Fabrice Makaya Matève ''Fafa'', *«d'une plateforme où vont cohabiter un mode de vie et une expression de notre culture et, surtout, une opportunité de l'émergence des jeunes talents, illustrant aussi la passion et le potentiel que recèle notre pays, notre jeunesse»*. Naturellement, *«dans le fair-play, l'esprit d'équipe et la cohésion, et que le meilleur gagne»,* a-t-il conclu son allocution.

Avant de déclarer ouverts ces championnats, le directeur général des sports, Jean Robert Bindélé, a exhorté les dirigeants à préserver l'équité et l'égalité des chances et aussi à œuvrer pour le bien-être sportif. Aux acteurs de terrain, de s'illustrer quant à eux, dans le respect des valeurs olympiques.

Depuis, les enceintes retenues pour abriter la compétition ont enregistré les premiers rebonds. La succession des champions 2024 est ouverte. Ils seront connus ce dimanche 24 août.

G.-S.M.

HANDBALL

Situation de confusion à la FECOHAND

La Commission électorale indépendante (CEI) a organisé comme programmée l'assemblée générale élective, samedi 16 août 2025, alors que peu avant, elle a reçu, à travers un huissier de justice, copie de l'ordonnance de sentence arbitrale de la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS) notifiant la suspension de la tenue de ce congrès.

L'assemblée, initialement prévue au siège du Comité olympique, a été délocalisée discrètement au Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Elle s'est tenue en présence des représentants du ministère des Sports et du Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC). En contradiction avec la décision de la CCAS. Le juge du sport avait jugé nécessaire d'examiner d'abord la requête du candidat recalé par la CEI, Avicenne Nzikou, déposée par son avocat, Me Eric Yvon Ibouanga. Concrètement, il devait statuer *«sur tous les problèmes pendants, qui n'étaient pas encore réglés au niveau de la CEI»*, expliquait l'avocat. *«C'est une procédure d'extrême urgence, une procédure d'heure à heure. Le juge n'a pas d'heure, n'a pas de lieu pour prendre la mesure urgente»,* ajoutait-il.

La CEI ne l'a pas entendu de cette oreille, elle a foulé au pied la décision de la CCAS. L'unique liste restée en lice, conduite par l'ancienne gardienne de but de l'Etoile du Congo et des Diables-Rouges, Linda Noumazalaye, est passée comme une lettre à la poste. Pour un mandat de quatre ans. Mais l'ombre d'une irrégularité plane désormais sur sa légitimité. La première décision de la nouvelle équipe, prise lundi 18 août, est le retrait de la FECOHAND de la juridiction de la CCAS.

L'avocat du candidat Nzikou qualifie la tenue de l'assemblée générale élective nonobstant le fait que la CCAS a rendu une décision l'interdisant, *«de passage en force et d'acte de rébellion».* On signale que de nombreux clubs soutenant la candidature de son client, ont annoncé ne pas composer avec la nouvelle élue.

Censée être une fête du handball national, l'élection du président de la Fédération congolaise de handball s'est muée en nouvelle crise de gouvernance dans le sport congolais. A quand la fin?

Franck SOUAPIBOU

CLG
Lawyers & Business Advisors
+242 06 672 49 54
info@clgglobal.com
www.clgglobal.com

KARIYA ENERGY
Société Anonyme unipersonnelle
Capital social: 10 000 000 de Francs CFA
Siège social: 2ème étage, Immeuble La place, Bureau n°201,
Lotissement Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG-PNR-01-2024-B15-00010

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'actionnaire statuant dans le cadre de de l'Assemblée générale à caractère mixte en date, à Pointe-Noire, du **1er juillet 2025,** enregistré à Pointe-Noire (Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), **le 07 Août 2025, sous le N°6107, folio 147/1,** il a notamment été décidé:

• de nommer Monsieur **Benoit Albert H Bogaerts,** de nationalité belge, né le 16 septembre 1965 à Verviers, en qualité de nouvel Administrateur Général, à compter du **1er juillet 2025,** pour une durée de six (6) ans, en remplacement de Monsieur **Ngerd Ndab-Tah NJI**, démissionnaire.

• de mettre en sommeil la société **KARIYA ENERGY SAU,** à compter du 1er juillet 2025 avec pour effet de suspendre ses activités et engagements opérationnels, compte tenu du fait que les démarches relatives à l'exercice effectif des activités dans le secteur pétrolier n'ont pas encore abouti. Durant la période de sommeil, la société ne procédera à aucune opération commerciale, ne fera de chiffre d'affaires. La durée de la mise en sommeil sera réévaluée périodiquement avec l'engagement de reprendre les activités dès que les conditions seront réunies.

Pour Avis,
L'Administrateur Général

Etude de Maître Vanel MBONDZO BOKOUMOU
Notaire titulaire d'office en la résidence de BRAZZAVILLE P38/2,
avenue 2eme Division, en diagonale de l'Ecole Militaire Préparatoire Général Leclerc,
Centre-ville, BRAZZAVILLE (CONGO)
Téléphone : (00242) 06 995 12 47 - 05 608 34 30
E-mail : etudemaitrevanel@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES,
D'INGENIERIE ET DE CONTROLE EN SIGLE « G.E.T.I.C. »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : AVENUE FELIX EBOUE, IMMEUBLE LE 5 FEVRIER 1979
ETAGE, FACE AMBASSADE DE RUSSIE, CENTRE-VILLE,
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM BRAZZAVILLE N° CG-BZV-01-2025-B12-00194

Aux termes d'un acte authentique en date du 16 juin 2025. reçu en l'Etude de Maître **Vanel MBONDZO BOKOUMOU**, Notaire à BRAZZAVILLE, dûment enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Ouenzé à BRAZZAVILLE, **le 24 juin 2025, sous f° 112/8, n° 01041.** il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes :

FORME: Société A Responsabilité Limitée régie par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, adopté le 30 janvier 2014 à OUAGADOUGOU (BURKINA FASO), applicables à cette forme de société.

DENOMINATION SOCIALE: GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES, D'INGENIERIE ET DE CONTROLE » en sigle « G.E.T.I.C. ».

OBJET SOCIAL : Les activités d'ingénierie, des études techniques, de conseils et d'inspections techniques dans les domaines suivants : projets comportant des activités concernant le génie civil. le génie énergétique. le génie du bâtiment et des travaux publics; conception et réalisation des projets intéressant le génie électrique et électronique. le génie industriel, l'ingénierie de systèmes, de techniques de sécurité: les services de gestion de projets de construction. Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières. pouvant se rapporter, directement ou indirectement. à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

SIEGE SOCIAL : Avenue Félix EBOUE, immeuble **Le 5 février 1979**, 7ème étage, face à l'Ambassade de Russie, Centre-ville, BRAZZAVILLE (CONGO).

DUREE DE LA SOCIETE : Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

CAPITAL SOCIAL : CINQ MILLIONS DE FRANCS CFA (5 000 000 FCFA) divisé en CINQ-CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de DIX MILLE FRANCS CFA (10000 FCFA) chacune. numérotées de 1 à 500, intégralement souscrites et libérées de la totalité de leur valeur nominale lors de la constitution, ainsi que le constate une Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçue par Maître **Vanel MBONDZO BOKOUMOU.** Notaire à BRAZZAVILLE, **le 16 juin 2025.** enregistrée au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Ouenzé à BRAZZAVILLE, **le 24 juin 2025 sous f°112/11, n° 01044.**

GERANCE: Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Constitutive du 16 juin 2025 dont le procèsverbal a été enregistré au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et des Timbres de Ouenzé à BRAZZAVILLE, **le 24 juin 2025, sous f°112/9, n°01042, Monsieur ONDONGO César Grâce**, demeurant à BRAZZAVILLE. 156, rue Abolo, Arrondissement 5 a été nommé en qualité de premier Gérant de la société dénommée « GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES, D'INGENIERIE ET DE CONTROLE » en sigle « G.E.T.I.C. », pour une durée de deux (2) ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos **le 31 décembre 2025.**

DEPOT LEGAL : Dépôt des actes constitutifs de la société au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE a été effectué **le 25 juillet 2025 sous le n° CG-BZV-01-2025-B-00705** par les soins du Notaire soussigné.

IMMATRICULATION : La société dénommée « GENERALE DES ETUDES TECHNIQUES, D'INGENIERIE ET DE CONTROLE », en sigle « G.E.T.I.C» a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de BRAZZAVILLE, **le 25 juillet 2025, sous le numéro CG-BZV-01-2025-B12-00194.**

Pour avis
Maître Vanel MBONDZO BOKOUMOU

MUCODEC
ISO 27001
BUREAU VERITAS
Certification
Prêt
RENTRÉE
SCOLAIRE
2025
Obtenez jusqu'à
1 000 000 FCFA
Offre valable
du 04 août
au 31 octobre 2025
06 987 90 00 - mucodec.com
MUCODEC Encore plus proche de vous !